



centre national  
de la chanson des  
variétés et du jazz

# Table ronde CNV Commission 8 « Résidences musiques actuelles »

Printemps de Bourges, 21 avril 2011

**Isabelle Dhordain** : La Commission 8, dite « Résidences Musiques actuelles » du CNV, étudie en moyenne 85 dossiers par an. Ce dispositif nous semble important à préserver, pour l'aide à la création, l'aide au développement de spectacles et de nouveaux talents.

Nous nous penchons, aujourd'hui, sur ce dispositif « Résidences » pour éventuellement le faire évoluer, faire en sorte qu'il s'adapte aux besoins et surtout à l'évolution de ces métiers, face à une crise économique du disque et du spectacle vivant. Voilà la principale raison pour laquelle nous avons souhaité, avec Jacques Renard, la tenue de cette réunion.

**Jacques Renard** : Pour commencer, il serait utile de résumer les quelques données principales de l'un des documents qui vous ont été transmis et qui est la première esquisse d'un bilan quantitatif du travail de cette commission sur quelques années, pour avoir bien en tête les données importantes et les précisions sur les genres ou styles artistiques les plus aidés, les types de salles qui sont bénéficiaires... Quelle est l'économie des projets ? Il serait intéressant de résumer ce bilan en quelques minutes.

**Jean-François Paux** : Oui, brièvement donc : la commission se réunit au CNV depuis 2007 et, en quatre ans nous avons soutenu 138 projets, pour un montant total de près de 2 M €, donc une attribution de 486 875 € par an en moyenne. Le montant de la dotation de cette commission est aujourd'hui variable, dans la mesure où le soutien de l'état est moins important cette année que les années précédentes.

Pendant ces quatre années (2007-2010), nous avons retenu 35 dossiers en moyenne, soit environ un dossier sur deux, pour une aide moyenne légèrement supérieure à 14 000€. Un dossier sur deux, rapporté au nombre de dossiers qui nous sont adressés, est un taux d'acceptation assez faible si on le compare aux autres commissions du CNV.

Qui bénéficie de ces aides ? Elles sont territorialement inégales, à la fois en demande et, bien entendu, en soutien. La région Ile-de-France se taille la part du lion, mais il y a d'autres régions qui présentent régulièrement un grand nombre de dossiers : on peut citer la région PACA, la région Rhône-Alpes, la Bretagne, les Pays de la Loire. Cela montre le besoin d'informer plus largement, afin que nous puissions recevoir plus de dossiers en provenance de régions qui, aujourd'hui, ne sont pas présentes.

**Jacques Renard** : Les bénéficiaires sont, pour plus de 60%, le réseau des SMAC, et pour 17% les réseaux des centres culturels, scènes nationales, théâtres de ville et, pour le reste, il s'agit d'autres types de lieux de diffusion.

**Jean-François Paux** : Il me semble important de montrer que ce ne sont pas uniquement les SMAC qui bénéficient de ce dispositif. Il faut également souligner que c'est aussi la seule commission du CNV qui concerne très largement l'ensemble du secteur du spectacle vivant et pas uniquement les lieux de diffusion « spécialisés » dans le champ de la taxe sur les spectacles de Variétés.

Si l'on s'intéresse aux genres, « la chanson » reste celui le plus soutenu avec 24% des projets aidés ; mais, très proche, nous trouvons « le Jazz & les musiques improvisées » (22%), genre le plus représenté parmi les demandes, puis viennent « les musiques du monde et les musiques traditionnelles » (20%) des dossiers aidés, enfin les autres genres. Le « Pop-Rock et genres assimilés », est finalement assez peu représenté (9%) des projets aidés dans cette commission alors que les « musiques électroniques » prouvent leur dynamisme (12%).

**Isabelle Dhordain** : Elles sont en émergence de toute façon globalement dans toutes les programmations des festivals, comme ici, au Printemps de Bourges... ou ailleurs.

**Jean-François Paux** : Et tout ce qui est lié aux esthétiques Hip-Hop (bien entendu, on intègre le Rap et le Slam dans ces esthétiques) représente une part non négligeable des aides dans cette commission puisqu'elle atteint 10% de l'échantillon des 138 projets soutenus.

**Isabelle Dhordain** : C'est la chanson française d'aujourd'hui ! Eh oui !

**Jean-François Paux** : On a également réalisé un petit focus sur l'économie des projets : ainsi, pour l'année 2010 (40 projets soutenus), la durée moyenne des résidences est de 19 jours et le montant moyen du budget s'élève à 52 000€ pour une masse salariale de 30 000€.

**François Delaunay** : Ce budget, 52 000 €, intègre-t-il la diffusion ?

**Jean-François Paux** : Oui, avec la diffusion dans le lieu. En fait, dans cette commission le budget prend en compte la part « création », la part « action culturelle » et « la date de diffusion » dans le lieu. On demande



au porteur de projet de limiter, dans son budget, la diffusion à la date prévue dans le lieu d'accueil et de ne pas alourdir le budget avec d'autres dates de diffusion...

En moyenne, ces résidences ont concerné 6 artistes et 3 techniciens, mais ce qui est également notable c'est que nous avons aussi de grandes formations soutenues (11 projets sur 40 concernent 8 musiciens et plus, jusqu'à 14 musiciens, ce qui est quand même intéressant à souligner).

La part de l'aide du CNV représente 23% des budgets en question. 30% viennent des salles de spectacles, 25% des producteurs ; le solde étant constitué des apports des différents dispositifs d'aide des collectivités ou des sociétés civiles ainsi qu'une petite partie d'apport en industrie des salles.

C'est donc un dispositif qui fournit une aide d'un montant relativement important par rapport à d'autres dispositifs de soutien, même si la tendance est de considérer ce programme comme une source de financement parmi d'autres (en effet, d'autres dispositifs d'aide à la résidence ont vu le jour ces dernières années, en particulier, à l'initiative des Régions). Je précise que ces données chiffrées sont basées sur les budgets prévisionnels des projets et non sur des budgets réalisés.

Cette réunion devait être initialement un séminaire de la commission elle-même. On a donc préféré l'ouvrir aux représentants des salles de spectacles et aux partenaires et proposer cette rencontre à Bourges.. Nombre de salles sont donc représentées ici, je les remercie ainsi que les membres de cette commission qui se sont déplacés en nombre. Je salue tout particulièrement la présence des représentants des DRAC, du Ministère de la Culture (DGCA) et de la Ville de Nantes.

**Jacques Renard** : Nous avons également invité tous les réseaux, la Fédurok, la fédération des scènes de jazz, l'association des scènes nationale etc.

**Isabelle Dhordain** : Ce qui nous intéresse, c'est de savoir si le dispositif convient à l'ensemble de la profession, compte-tenu du fait que c'est une commission qui s'adresse à différents types de salles, à différents genres artistiques, dans un pays où, tout le monde le constate, la musique évolue.

Elle se révolutionne, évidemment de tout temps, mais davantage peut-être aujourd'hui, du fait de la crise économique ; certains genres musicaux ne sont plus très prisés, d'autres sont en progression...

Il nous est donc apparu nécessaire de questionner nos critères en rapport aux demandes. On a constaté, par exemple, que certaines salles n'effectuaient plus de demandes, que le dispositif ne leur convenait plus ; que certains genres se raréfiaient aussi. Vous le savez, très certainement, cette commission se différencie des autres commissions du CNV, par son jugement artistique.

Dans cette commission, à partir des 85 ou 90 dossiers étudiés par an, nous avons, en quelque sorte, une photographie du paysage artistique du pays, avec des genres qui caractérisent certaines régions habituées aux musiques traditionnelles, d'autres plus sensibles au Rock etc.

Quand on écoute les « Découvertes du Printemps de Bourges » de cette année -ce que j'ai fait sur le trajet de Bourges, aujourd'hui, dans ma voiture- on s'aperçoit effectivement qu'il y a une émergence de « Pop-électro » chantée en anglais, qu'il n'y a que trois découvertes chantées en français...

Les autres ? C'est beaucoup de Hip-hop, peu de « musiques du monde » (à part un groupe de la Réunion).

Ces tendances sont également remarquées dans notre commission. Il n'y a pas de « découverte jazz » au Printemps de Bourges puisque c'est un festival axé sur le rock, la pop et la chanson mais, si on y incluait le jazz, je pense qu'on aurait aussi pas mal de création jazz dans ces découvertes.

Voilà, cette commission, c'est un peu comme une photographie de la créativité actuelle...

J'ai toujours pensé que la musique était vraiment le reflet de la société, de ce qui se passe dans le pays, de la manière qu'ont les artistes de s'exprimer ou de leur refus d'adopter les modes d'expression habituels.

On doit donc s'adapter, la commission doit s'adapter, les critères de la commission doivent s'adapter, mais il faut, bien évidemment, réfléchir à cela et il faudra, qu'inversement, les demandes des porteurs de projets correspondent aux attentes de ce programme de soutien.



**François Delaunay** : Je veux bien intervenir le premier, parce qu'en six années, j'ai bénéficié de cinq soutiens à la résidence et j'ai du mal à comprendre où est le malaise...

Cela va vous paraître idiot, mais sauf s'il y a des non-dits terribles dans cette commission, je ne comprends pas ce qui ne marche pas, je ne comprends pas où est le problème, hormis le retrait du financement de l'Etat de 100 000€.

**André Cayot** : Juste un petit rappel concernant l'évolution du programme « Résidences ». Le Ministère de la Culture et de la Communication a créé ce dispositif en 1998, je vous remets cela en mémoire... Ce dispositif était intitulé au départ « Résidences Chanson ». C'est l'analyse d'Yves Duteil, alors chargé de mission par notre Ministre Douste-Blazy, qui avait repéré chez Leïla Cukierman, notamment, que le dispositif de résidences pouvait permettre une permanence artistique, en particulier pour la Chanson, dans les lieux de diffusion. C'est donc sur la demande de responsables de lieux généralistes, comme Leïla Cukierman, du Théâtre d'Ivry, Jean-Michel Gremillet et Ghislaine Gouby (scène nationale de Mâcon), que l'on a créé ce programme, qui est toujours basé sur le même trépied : un *producteur*, parce qu'il nous semblait important que le projet soit porté par quelqu'un qui va faire vivre la production, la faire tourner, un *lieu d'accueil*, qui va effectivement développer le projet, permettre la création et les actions culturelles qui l'accompagnent, et *l'artiste* qui s'engage sur un projet s'inscrivant dans la durée.

Sur ce dernier point, je vous rappelle que, dans les premiers textes du Ministère, il y avait effectivement une durée de résidence qui n'était pas inférieure à trois mois et qui pouvait aller jusqu'à un an avec des périodes qui correspondent à l'activité de l'artiste. C'est l'un des points avec lequel nous avons bâti et géré ce dispositif pendant huit ans, avec un certain nombre de lieux, dont les scènes généralistes, pluridisciplinaires : théâtres de ville, scènes nationales et puis les SMAC qui arrivaient de façon un peu naissantes dans le dispositif avant qu'elles ne soient aujourd'hui, tel que vous le décrivez, à 62 % des demandeurs.

Quand le CNV a été créé, de 2002 à 2004/2005, on a continué de travailler de la même manière, puis, Jérôme Bouët, Directeur de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles a demandé à ce que l'on opère le transfert de cette politique du MCC au CNV, de telle sorte que ce qui était conduit par le MCC puisse continuer au CNV, dans l'esprit dans lequel il avait été mis en place. Ce transfert a été effectif en 2007 et concerne l'ensemble du champ des musiques actuelles (les résidences Chanson sont devenues résidences musiques actuelles en 2005). Il nous a semblé logique que cette aide aux résidences ne concerne pas que la chanson et puisse s'élargir à tout le champ des musiques actuelles dont je vous rappelle que c'est : le jazz & les musiques improvisées, les musiques traditionnelles et du monde, la chanson et tout ce qui est du ressort des musiques amplifiées.

Donc, nous en sommes aujourd'hui à une gestion de cette commission par le CNV depuis bientôt cinq ans et ce que l'on veut faire aujourd'hui, c'est une sorte de bilan prospectif de ce que l'on a vu bouger, pour voir si ce qui se fait à présent correspond réellement à la demande et aux attentes des uns et des autres.

Pour ma part, je ne dirais pas qu'il y a un malaise dans cette commission, mais simplement, un questionnement. Est-ce que celle-ci est adaptée aux besoins et, si nous devons faire évoluer quelque chose ensemble, comment pourrait-on le faire au regard de ce qui se passe aujourd'hui et qui est en partie décrit dans le document présenté, à savoir : une demande qui couvre l'ensemble des genres, je note, quand même, un certain équilibre entre les genres musicaux (nous ne sommes plus axés uniquement sur la chanson mais c'était, par nature, ce qui avait été demandé). Est-ce que c'est suffisant en rapport aux demandes du secteur ?

D'autre part, je reviens sur le critère de durée, que j'évoquais tout à l'heure et qui était au départ assez clairement exprimé dans les attentes du Ministère (en deçà de trois mois cela n'avait pas beaucoup de sens), on voit qu'aujourd'hui, me semble-t-il, un certain nombre de résidences sont très courtes et s'apparentent à ce qui est juste après la pré-production. Donc, la question posée est : « sommes-nous bien positionnés ? La présence artistique, dans ces lieux et l'action culturelle sont-elles suffisantes ?

Est-ce qu'on arrive aujourd'hui à définir cette action culturelle et ce que cela recouvre ? »

Voilà quelques réflexions que, je crois, nous pourrions approfondir, ensemble, aujourd'hui.

**Isabelle Dhordain** : François, ce n'est pas une histoire de malaise mais, l'on s'aperçoit, au fil des mois, que les dossiers qui nous sont présentés, le sont davantage pour pallier les manques d'une certaine industrie du disque et du spectacle que pour réellement présenter des projets de création.

Voilà, donc pourquoi on se pose des questions.



On ne demande pas que la musique évolue suivant les critères de la commission. On pense plutôt qu'il faut que la commission évolue et que l'on recueille les remarques de chacun. On a notre avis sur la question... Il est vrai qu'au fil des dossiers, on perçoit des choses intéressantes. Par exemple, dans les dernières commissions, une maison de disque a monté une « boîte de prod. » pour faire tourner ses artistes ; certains producteurs ont aussi créé leur label... Il y a une véritable transformation dans ce « métier » ! Donc, on se retrouve avec un artiste qui demande cinq jours de résidence parce que son disque sort chez Virgin. Cela s'appelle de la « pré-prod' » et cela n'a rien à faire dans cette commission ! En revanche ces évolutions, les stratégies à 360°, tout cela nous intéresse et tâchons de faire que la commission accompagne ces bouleversements, ces nouveautés ; et comme les conditions économiques ne s'arrangent pas franchement, les transformations sont visibles rapidement...

**Jean-Pierre Vivante :** Puisqu'on en est aux préalables et que celui exprimé par François est « Y'a-t-il un malaise ? ». Je me demande aussi où est le malaise ? Je voudrais quand même dire qu'il me semble sain qu'on réunisse dix, douze personnes ou plus, deux ou trois fois par an ; il me semble sain que ces personnes se posent régulièrement la question de la pertinence de leur travail et de la direction qu'ils doivent suivre. Ce n'est pas parce qu'on se pose des questions qu'il y a forcément malaise. Là, je m'adresse à l'Etat, en l'occurrence, ce n'est pas parce qu'il y a, au sein de cette commission, des discussions ou des réflexions qu'il faut diagnostiquer un problème et que, immédiatement, on va *sous-doter* cette commission... Donc, j'aimerais bien qu'on revienne là-dessus. Je pense que les discussions au sein de cette commission, ne sont pas des questionnements qui remettent en cause le bien-fondé de la commission mais qui, au contraire, la valorisent.

**Frédéric Robbe :** Oui c'est vrai, en tant que membre de la commission, ce qui a provoqué une grande incompréhension, c'est la position prise par l'Etat, lorsque, André, tu es venu nous annoncer qu'effectivement cette « *sous-dotation* », enfin cette diminution de l'enveloppe pouvait avoir une justification. Cela a créé chez nous une véritable interrogation, et l'on s'est dit : « mais est-ce qu'on est mauvais ? » « Est-ce que nos débats, nos échanges, toutes nos interrogations vont dans le bon sens ? ». C'est quand même une commission où l'on discute beaucoup, on parle énormément des projets, des artistes, on se pose des questions sur ce qui est proposé, sur la valeur des projets artistiques, sur la portée qu'ont ces projets et sur leur structuration. D'ailleurs, cette commission nous donne véritablement la possibilité de le faire, puisqu'on a la chance de pouvoir échanger sur la matière artistique...

**Isabelle Dhordain :** Absolument, cela nous met en position d'observateur réel de tout ce qui se passe dans les métiers de la musique, aujourd'hui.

**Jean-Pierre Vivante :** Moi j'aimerais bien que ce débat ne soit pas sous le signe, « il y a discussion, donc malaise ! ». On parle pour essayer de faire avancer les choses, pour faire coller le plus possible ce dispositif aux besoins et à la réalité du secteur, je pense que c'est le bon axe.

**Frédéric Robbe :** Nous, on s'interroge également, notamment sur les projets potentiels de jeunes artistes qu'on ne voit pas dans cette commission et qui pourtant seraient dans l'émergence, des artistes dont l'environnement professionnel se met en place, qui sont plutôt talentueux mais qu'on ne retrouve pas encore dans les dossiers de cette commission

**Isabelle Dhordain :** Si l'on pouvait poser une question à l'environnement professionnel de ces artistes, justement, qui ne nous sollicite pas. J'aimerais bien savoir pourquoi!

**Christian Maugein :** J'ai un début de réponse, à propos de ces jeunes artistes. Pour moi, il y a un problème de fond : quand on s'intéresse à des artistes, en phase de premier album par exemple, on se retrouve dans des situations où l'entourage de ces artistes est (au moment de la sortie de l'album, au moment où « les choses se font »), dans une démarche très commerciale, avec beaucoup d'angoisse, beaucoup de pression et beaucoup de fantasme. Or, le fantasme ça nourrit quand même beaucoup ce métier et ça fait pas mal de dégâts.

L'un des points principaux, qui est d'ailleurs pour moi l'un des fondements de la résidence et qui est vraiment très important dans notre fonctionnement, c'est la partie « action culturelle ». Justement, quand on s'adresse à ces jeunes artistes ou de nouveaux artistes (nouvelles signatures avec un label ou un tourneur), généralement, les actions culturelles ne sont pas comprises, voire peu ou pas acceptées. J'ai eu quelques expériences, avec des artistes où, lors de la présentation de la résidence et des actions culturelles, on a presque l'impression de parler chinois... Ce n'est pas dans la culture du milieu « Chanson,



Pop-Rock », de travailler dans cette direction, alors que, par exemple, dans le jazz c'est beaucoup plus naturel.

**Isabelle Dhordain** : Tout à fait d'accord !

**Christian Maugein** : Et donc, on se retrouve dans une situation à devoir expliquer patiemment, à devoir convaincre. Il m'est même arrivé plusieurs fois dernièrement, de me retrouver soit au milieu de la résidence soit au début, dans la situation où l'artiste finalement n'avait pas vraiment jaugé l'importance des actions culturelles et qu'à un certain moment, l'artiste ou son entourage, pour dire vulgairement... ça les emmerdait !

**Isabelle Dhordain** : Tu décris justement un schéma type, à savoir : un album va sortir, la maison de disque ne donne plus de Tour-support, il faut alors trouver de l'argent pour répéter et donc un dossier de « Résidence » est déposé, c'est de la pré-prod'...

**Jean-Pierre Vivante** : Et il n'est pas accepté !

**Isabelle Dhordain** : Et il n'est pas accepté, d'autant plus que l'action culturelle, c'est zéro ou presque ! Or, il y a des artistes dans ce pays qui créent des spectacles et qui ont besoin de ce soutien à la création. La crise du disque ce n'est pas tellement notre problème, je n'ai pas très envie de pallier les manques d'Universal Music (pour ne citer que ce Label) et donc, on cherche plutôt, dans les dossiers, des projets qui sont véritablement de l'ordre de la création !

**Jean-Pierre Vivante** : En dehors de cette commission, les collectivités ont développé des dispositifs de type « aide à la résidence et aux besoins des artistes ». André le disait tout à l'heure, la résidence est, aujourd'hui, au centre de la relation entre, l'artiste, le producteur et le lieu.

On parle de « la résidence » et je pense que ce serait bien de dire « les résidences », car il y a de multiples types de résidences et ils ont tous leur intérêt, leur utilité, ils ont tous leurs modalités et leur hiérarchie, je pense que « l'accueil-studio », n'est pas assez valorisé.

Nous, les lieux, on le fait et c'est peut être parfois perçu comme un tabou parce qu'on accueille des artistes sans les rémunérer, on met simplement la salle à disposition (en ordre de marche). Dans d'autres disciplines, par exemple, dans le milieu de la danse, l'accueil studio est très courant.

On trouve donc différents modules de résidences : on a la très belle résidence que certains appellent « la résidence d'implantation » ; il y a le type de résidence qu'on porte au CNV qui est plutôt d'un format moyen, avec une bonne dizaine de jours de répétition, on peut aussi proposer une petite présence de travail, par intermittence, pendant trois, quatre, ou six mois sur place ; il existe de multiples possibilités qui sont toutes utiles, il existe la pré-prod' qui est quand même un peu aidée en commission 7 par le CNV (elle le serait plus si la commission 7 était mieux dotée).

Ces différents formats correspondent à différentes utilisations ; je pense que les artistes dont vous parlez, à l'instant, qui n'ont pas réellement, à ce moment de leur carrière, le besoin de se frotter à l'action culturelle, ils n'y sont pas prêts.

**Isabelle Dhordain** : Et ils ne viennent pas en résidence pour cette raison !

**Jean-Pierre Vivante** : Dans nos résidences, au CNV, c'est le schéma d'une résidence de création et je pense que dans ces résidences de création, il y a un fantasme : « la résidence serait une grosse marmite et l'on devrait tout faire rentrer dedans : l'artiste doit faire des actions culturelles, il doit faire de la création, il doit faire de la pédagogie, de la diffusion, il doit faire le café... il doit tout faire ».

Si je devais faire l'autocritique de notre commission, c'est justement que l'on n'appréhende pas les résidences sous plusieurs modèles, on essaye de les mettre toutes sur le même plan et elles ont donc toutes un défaut plus ou moins visible.

C'est-à-dire que si elles sont très axées sur la création et peu sur l'action culturelle, on juge qu'il n'y a pas assez d'action culturelle. Dans d'autres cas, il y a une bonne action culturelle mais l'artistique laisse à désirer, quand on entend la musique. C'est la seule commission du CNV où l'on écoute de la musique, je trouve ça indispensable ; si on parle d'un projet artistique, de musique, il faut écouter cette musique (ce qui ne rend pas toujours service à l'artiste, il faut être honnête, sur le papier ça va, sur le papier on a un budget, un petit argumentaire bien écrit et puis l'on entend les premières notes et l'on se dit : « c'est juste impossible ! »).



**Isabelle Dhordain** : Je fais remarquer qu'on est assez nombreux à connaître les artistes !

**Jean-Pierre Vivante** : Donc je pense qu'un des axes de réflexion, me semble-t-il, serait peut-être de sous-labelliser les résidences, c'est-à-dire de convenir que, dans notre commission on peut traiter des résidences qui sont majoritairement sur la création, des résidences qui sont majoritairement sur une belle action pédagogique, une belle action en milieu carcéral, une action emblématique... mais ne pas demander à tous les projets de tout faire très bien, parce que là, effectivement, on sera très déçus devant beaucoup de projets.

**Yann Dernaucourt** : Je voulais rebondir sur ce que dit Christian Maugein. On remarque que certains producteurs ont tendance à « tenter » cette commission 8, face à une raréfaction des financements. Ce n'est pas, je crois, une dérive opportuniste de la part des producteurs, mais je pense que les producteurs ont aussi envie de faire de belles créations, sinon on pourrait tous se dire « on ne répète plus », (comme ce qui se fait en Angleterre où, monter sur scène avec quatre musiciens est, de moins en moins courant). Il y a aussi une exigence qui s'est développée de la part du public qui veut voir de beaux projets et nous, producteurs, de réaliser de bons spectacles ; on est face à un problème de financement ! Quant aux artistes qui n'ont pas la culture de l'action culturelle, il faut que l'on fasse de la pédagogie au sein des productions et c'est parfois compliqué. Aussi, dans de nombreux cas, les productions ne font pas appel systématiquement à ce soutien, sinon la commission recevrait 200 dossiers...

La difficulté de mobiliser des moyens est aujourd'hui une constante dans notre métier, il n'y a plus de « Tour Support ». Quand, Isabelle dit « On n'est pas là pour remplacer Universal », je suis d'accord, bien sûr, mais il faut aussi que l'on réfléchisse à l'accompagnement des producteurs pour le montage des créations. Les nouveaux spectacles que l'on crée doivent tenir la route, être visibles et diffusables...  
Moi j'ai appris à défendre la diversité dans cette commission, c'est vraiment le cœur de notre boulot maintenant. Et il faut aussi que l'on accepte l'idée que les modes de production sont en train de changer.

**Isabelle Dhordain** : D'accord Yann, mais ce que je veux dire c'est que j'ai déjà vu l'évolution dans la manière dont sont montés les projets (ça fait trois ans et demi que je suis dans cette commission). Par exemple on voit de moins en moins de « retour média » dans les dossiers, tout simplement parce qu'il n'y en a plus ! On voit très bien ce qui change, c'est pour ça que je voudrais-excusez-moi-« oublier le disque » ! Qu'on oublie la crise disque dont on n'est pas responsable.

**Yann Dernaucourt** : Mais il y a une logique aussi pour les artistes « Chanson-pop-rock », de se dire : si on se retrouve chez un tourneur-producteur privé c'est aussi dans l'idée de tourner beaucoup, donc de ne pas prendre forcément le temps de faire une création sur une longue durée avec beaucoup d'action culturelle étalée sur un an. Je reviens aussi sur ce qu'a dit Jean-Pierre : il faut, dans cette commission, savoir être attentif à la durée d'un projet et comprendre pourquoi celui-ci serait plus court qu'un autre. Pour certaines esthétiques je pense qu'on va consacrer plus de temps que pour d'autres. On ne doit pas censurer les projets parce que la durée d'une résidence est différente.

**Isabelle Dhordain** : De toute façon, sur 40 dossiers par commission en moyenne, c'est évident que ce sont tous des dossiers différents et traités forcément au cas par cas. Mais quand on voit arriver une résidence de cinq jours avec une sortie de disque en fin de semaine, la discussion n'est pas longue... Voilà, encore une fois, il n'y a pas de malaise !

**François Delaunay** : Dans cette commission, je l'ai senti dès le départ et c'est toi André qui portait, à l'époque, l'idée que ce projet de création ne doit pas être *un parmi d'autres* dans la carrière d'un artiste, ce n'est pas la cinquième sortie d'album, c'est un nouveau spectacle où normalement il y a un « plus » et je trouve que c'était un des critères très intéressants.

Je prends par exemple un des dossiers « Zenzile » que l'on avait proposé... Pourquoi a-t-il été défendu ? Parce qu'il y avait l'utilisation de l'image, avec un décor et que c'était exceptionnel !

La tournée d'après, c'était un concert basique et il n'y avait aucune raison d'aider le spectacle de cette tournée. Pour le dossier que j'ai défendu cette année, le groupe qu'on avait envisagé de vous présenter c'était aussi une tournée de plus, j'ai dit au groupe « non c'est indéfendable comme dossier, c'est simplement votre 5<sup>ème</sup> tournée, proposez-moi un projet artistique ». –« Ben oui, mais non, on fait le live ».

Alors, je leur ai dit « Non, ça ne suffit pas. ». C'est aussi cela la clé d'entrée : de quelle création parle-t-on ? Il ne s'agit pas de monter une « usine à gaz », je dis simplement, quel est le « petit plus » ?



**Mary Vercauteren** : Je travaille au CNV, secteur production (la commission 45), commission où les producteurs de spectacles déposent des demandes d'aides. La question de la résidence se pose aussi dans cette commission. J'essaie de comprendre ce que tu viens de dire, notamment pour Zenzile, où il y avait effectivement une création live après la sortie d'un album, c'est un dossier qui est d'ailleurs arrivé en commission 45.

On a parfois du mal à articuler les aides, en interne, au CNV, mais quand je vois la liste des projets aidés, j'entends bien le côté création de spectacles en dehors de l'actualité (sortie d'album pour préparer une tournée), mais en même temps, la question qui se pose c'est : est-ce que vous favorisez des aides de type « pré-prod' + » c'est-à-dire, non pas 5 jours de pré-prod', mais 15 jours plus une action culturelle ?

Faites-vous le distinguo entre la vraie résidence de création artistique avec un objectif de diffusion et la « super pré-prod' » plus de l'action culturelle ? Excusez-moi mais, à voir la liste des projets aidés, pour moi, et en comparaison des dossiers de la Com 45 ce n'est pas forcément très clair. Je ne dis pas cela pour être polémique, mais, pour nous, c'est important de pouvoir se positionner au sein du CNV.

**Isabelle Dhordain** : Bien sûr, mais nous jugeons toujours au cas par cas, je peux te donner des exemples... Raphaëlle « L » que l'on a aidé l'an dernier d'ailleurs, je pense que c'était à la commission de mars, c'est-à-dire juste avant qu'elle ne soit ici en Découverte 2010, il me semblait important de la soutenir, puisqu'on entendait beaucoup parler d'elle, que le bouche à oreille commençait à fonctionner alors qu'elle n'avait pas de disque (des maquettes ont circulé beaucoup). Oui, il me semblait très important de lui permettre de travailler à ce moment-là. Evidemment si on lui avait accordé une résidence la semaine dernière, au moment où elle a sorti son album, il se serait agi d'une pré-prod'.

Nous pensons que c'est une histoire de « timing ». Nous devons coller au plus près dans le processus de création, et nous nous attachons à intervenir au bon moment et permettre à l'artiste de faire des progrès, car je crois qu'il est très important pour une fille comme Raphaëlle « L » de pouvoir prendre son temps, mûrir... Disons que la résidence a pu être le moteur de son travail, qu'elle a continué ensuite seule pendant un certain nombre de mois qui lui ont permis d'apprendre posément... et de bien séparer la préparation du disque de la production-scène

**Mary Vercauteren** : Ce n'est pas forcément lié au disque, mais c'est lié à l'accompagnement du producteur de spectacles dans la commission 45. Quand je regarde le dossier « Imbert Imbert », par exemple c'est un dossier qui pouvait être pris en compte dans la « commission 45 » et mon souci, c'est qu'on se retrouve parfois en commission 45 avec de véritables résidences de création sans action culturelle.

On a des dossiers avec 18 dates de création-répétition ; dans le dossier il s'agit de répétitions, mais en fait c'est de la création, à un moment où, on est effectivement en sortie d'album et en même temps sur un nouveau projet, des nouveaux musiciens, de la mise en lumière comme pour Zenzile ou Ez€kiel... (on peut en citer des dizaines). En tous cas, tu as un nouveau truc qui coûte beaucoup plus cher que la tournée précédente, c'est considéré comme de la création mais présenté dans la commission « production », parce qu'il n'y a pas d'action culturelle ou que celle-ci n'est pas jugée suffisamment intéressante pour être présentée à la Commission 8.

**Isabelle Dhordain** : Christophe, tu n'es pas d'accord avec l'histoire du timing ?

**Christophe Bosc** : Je ne suis pas d'accord parce que je trouve que ça ne peut pas être aussi tranché. Ce n'est pas parce qu'on est au moment de la sortie d'un album que ça va être de la pré-prod'.

Pour reprendre l'exemple de « L », moi, je fais une résidence avec elle au mois de septembre, je n'ai pas déposé de dossier pour différentes raisons et notamment pour des raisons de timing.

**Isabelle Dhordain** : De toute façon tu ne l'aurais pas obtenue, on l'a déjà aidée l'année dernière.

**Christophe Bosc** : Certains artistes ont été aidés deux fois (deux années de suite).

**Jean-François Paux** : Oui, c'est très rare, mais c'est le cas, par exemple, de Surnatural Orchestra l'année dernière.

**Christophe Bosc** : Cela ne me choque pas. Pour « L », aujourd'hui, le groupe avec lequel elle va partir en tournée n'existe pas, d'où le travail à réaliser pour monter le spectacle...





**Isabelle Dhordain** : Oui c'est vrai ! J'ai fait l'émission avec elle, la semaine dernière.

Alors là, ça c'est intéressant comme sujet, puisqu'on lui a accordé effectivement une résidence l'année dernière pour qu'elle puisse travailler la scène, on est bien d'accord ? Puisqu'après cette résidence, ses chansons étaient prêtes, Bab X était en train de travailler sur les arrangements, le disque a été réalisé normalement (un an pour faire un disque c'est correct). Donc, en l'occurrence, sa résidence comportait de l'action culturelle, qu'elle a faite et elle a travaillé pour la scène, fait quelques concerts ensuite...

Un an après, l'album sort et elle n'a toujours pas de groupe, donc elle a besoin d'une résidence supplémentaire pour qu'elle puisse travailler avec un vrai groupe, mais ça c'est le problème du producteur, éventuellement du manager qui se trompe de casting, qui change trois fois le bassiste...

**Christophe Bosc** : Bien sûr, mais ce que je veux dire c'est que ce n'est pas parce qu'il y a une sortie d'album que c'est obligatoirement une pré-prod'. A priori, on est toujours dans un secteur où l'album, scande les carrières des artistes. Un album, ça veut dire un nouveau répertoire, un nouveau spectacle, il faut créer ce nouveau spectacle. La question est bien là ; même si, aujourd'hui, tu n'as pas envie de parler du Disque, on est bien obligé d'en parler un peu quand même !

**Isabelle Dhordain** : N'empêche que si, un an après elle n'est toujours pas prête, ce n'est pas tout de même pas notre problème !

**Christophe Bosc** : Non mais cette sortie de disque s'accompagne bien d'un nouveau répertoire sur scène, les artistes ont donc besoin de soutien à ce moment-là, mais ce n'est pas non plus une règle à appliquer à chaque fois. Ce que je veux dire c'est qu'il faut avoir un peu de souplesse, prendre du recul.

Ce que je voulais dire tout à l'heure quand je disais qu'on pouvait avoir des difficultés avec les artistes de chansons pop-rock, ce n'est pas pour dire qu'on ne peut rien faire avec eux, mais poser la question de savoir pourquoi il y en a moins...

Pour ma part, aujourd'hui, c'est plus simple de monter des résidences-enfin pour tout ce qui est la partie action culturelle- avec des gens d'autres esthétiques musicales que sur le genre « Pop-rock, chanson » qui est plus difficile, ou alors, avec des artistes qui sont, si ce n'est en fin de carrière, du moins un peu en difficulté et qui trouvent, dans les actions culturelles, une manière de *réalimenter* leur carrière et de poursuivre leur métier d'artiste ; il y en a pas mal qui s'y retrouvent !

**Jean-Pierre Vivante** : Un dernier mot, dans ce débat sur « action culturelle, ou pas ... » : pour moi ce qui est intéressant dans ce programme, c'est le triptyque « création/action culturelle/diffusion ».

A mon avis, si l'on casse ça, les résidences du CNV rentreront dans ce grand fatras que l'on appelle « résidences », mais qui n'en sont pas. Toute l'année, on accueille des artistes en répétition, en création etc. On n'appelle pas cela résidence, ce n'est pas parce qu'il y a des gens qui viennent faire 6 ou 7 jours de plateau chez nous qu'on appellera ça une résidence, c'est juste un type d'échange qui est souvent, d'ailleurs, du troc à l'indienne.

**Mark Gore** : Je vais me faire le porte-parole, à-nouveau ici, des lieux pluridisciplinaires. Moi qui travaille régulièrement avec des comédiens, des danseurs, des jazzmen et des chanteurs, je ne fais pas de différence sur leur position par rapport aux projets quels qu'ils soient. Les artistes viennent créer leur projet et je leur demande la même chose sur le plan de l'action culturelle...

Pour l'instant, je n'ai pas rencontré de difficultés majeures à les mettre au cœur de notre dynamique pour aller sur le territoire en fonction des actions et des projets que j'ai à mener.

Donc effectivement je rejoins tout à fait ton avis. Si, sur ce format-là, les résidences chansons déstructurent un peu le trépied, si ça va à l'encontre du reste du travail, pourquoi ferais-je une exception pour la chanson ? Je ne fais pas de différence entre un comédien, un chorégraphe et un chanteur.

**Isabelle Dhordain** : Et pour revenir à ce que Christian disait tout-à l'heure ; ceux qui ont des problèmes pour mener une action culturelle, ce sont ceux qui ont effectivement le fantasme de la réussite commerciale du disque, et il faut arrêter de voir ce mirage, oublier cette réussite !

**Jean-Rémy Guédon** : C'est une question d'expérience, je suis musicien, c'est mon activité principale.

Quand tu es un jeune musicien, tu n'as qu'une envie c'est de *jouer et être connu* parce que tu penses que « t'es immortel et que t'es le meilleur... » A partir de 40 ans, tu commences à te dire « mais pourquoi je joue ? Pour qui je joue ? » ; alors, tu commences à te poser d'autres questions et, à ce moment-là, tu as beaucoup moins de mal à parler d'action culturelle, d'implantation territoriale, je ne dis pas que



l'expérience de l'âge fait tout, mais c'est très important...

**Isabelle Dhordain** : Ce n'est pas faux !

**Stéphane Mocquet** : Je suis directeur du CAP à Aulnay-sous-Bois. Je suis assez content de cette commission puisqu'effectivement les actions culturelles artistiques c'est quand même un de nos domaines de prédilection. On peut encore imaginer toutes sortes d'actions à développer et je crois que c'est à nous d'amener de la pédagogie avec l'artiste, de « construire » la rencontre. Car la résidence, c'est un artiste qui a un projet et, ce projet, il va le concrétiser avec nous.

Donc la rencontre doit se préparer, en invitant l'artiste à développer ses actions en lien avec notre lieu et son environnement, dans le but aussi d'élargir le public. Cela fait deux ans que je fais des demandes de résidences à la commission 8 et j'ai trois dossiers qui ont été acceptés, jusqu'à présent (Le Sacre du Tympan, Yom, Da Ronz).

**Isabelle Dhordain** : Concernant l'action culturelle, ce qui nous importe, évidemment, c'est qu'il y ait un véritable lien avec des publics, avec les publics... Car le public c'est l'avenir et renouveler le public, éduquer le public, c'est quand même l'assurance, enfin on l'espère, que vous aurez du monde dans vos salles. Voilà ce qui est important. Qu'ils achètent des disques, on s'en fout mais qu'il y ait du monde dans les salles..., en tous cas, c'est ce qui m'importe !

**Frédéric Lombard** : Juste un mot également sur cette question d'action culturelle, dont on voit bien qu'elle peut être centrale dans le dispositif et qui fait aussi la spécificité des Résidences en commission 8.

C'est une interrogation qui est portée également dans le cadre d'autres dispositifs, puisque nous - en DRAC- sur les aides à la production, sur les aides à la création, on a aussi des attendus par rapport au développement d'un travail sur le public, aux actions culturelles en lien avec les phases de création ou d'installation d'un artiste sur un territoire ou dans un lieu.

Quand on parle effectivement du trépied, producteur, salle et artiste, il y a bien la question de l'action culturelle, des outils développés par les structures, de la médiation... C'est-à-dire que l'artiste n'est pas seul sur cette action culturelle.

Il ne s'agit pas, en étant un peu caricatural, d'instrumentaliser l'artiste au bénéfice d'un dispositif d'action culturelle qui ne serait pas en phase avec le projet de résidence ; mais c'est bien cette responsabilité partagée entre le producteur, l'artiste et le lieu qui donne la clé pour aller au-devant des publics et déterminer le programme des actions culturelles.

**Jean-Louis Jossic** : Je suis musicien et élu Nantais... Je ne suis pas tout à fait d'accord, Isabelle, avec tes propos sur le disque, parce que le disque ce n'est pas seulement les ventes - le fait que les ventes se soient écroulées... d'accord on s'en fout, c'est le problème d'Universal et les artistes se démerdent avec- mais un disque c'est aussi l'occasion de montrer qu'on a fait quelque chose de neuf, c'est cette espèce de carte de visite, qui ouvre... quoi ? La porte des médias qui *risquent* d'en parler, quelle que soit la vente en aval.

**Isabelle Dhordain** : Je ne dis pas le contraire, mais la résidence ne peut pas s'appuyer là-dessus, c'est tout.

**Jean-Louis Jossic** : Je termine mon intervention... Les médias réclament une actualité pour que l'on parle de toi, artiste... Un nouveau disque te permet d'exister « médiatiquement », il atteste du fait que tu as un nouveau répertoire et puis la deuxième question qu'on te pose est : « est-ce que vous avez une tournée prévue » et la troisième question est : « est-ce que vous jouez à Paris ? ».

Donc effectivement dans la résidence qui prépare à la tournée on ne peut pas faire abstraction, je crois, de l'un de ces trois éléments importants, qui est la sortie d'un disque.

**Isabelle Dhordain** : Oui, parce que le système n'a pas changé, c'est toujours pour les médias, « un disque, une tournée... ». C'est vrai, malheureusement, ça ne veut plus dire grand'chose, mais les *sorties de disques* rythment toujours l'essentiel de la profession.

**Jean-Louis Jossic** : Quel que soit le niveau des ventes, l'existence du disque est un fait.

La deuxième chose que je souhaite aborder, c'est l'importance de l'action culturelle. Je crois qu'il faut maintenir cette « exigence » d'action culturelle et que ce ne soit pas : « Bon, on va aller jouer du Yukulélé dans trois classes de primaire parce qu'on nous a demandé de mettre de l'action culturelle dans ce dossier ». Je crois qu'il ne faut pas arriver à une acceptation de dossiers à *deux vitesses*.



Pour les uns : « Toi t'es tellement créatif que ta résidence, on te la file, t'es au paradis directement... Mais toi qui n'es pas tout à fait dans les clous, si tu faisais l'effort de nous faire un petit peu d'action culturelle, tu irais au purgatoire et on te filerait quand même la subvention... ». Non, je crois qu'il faut rester très exigeant sur la réalité d'une action culturelle investie, inventive et en rapport avec la création.

**Isabelle Dhordain** : Et bien, on est si exigeants qu'on refuse beaucoup de dossiers...

**François Delaunay** : L'enveloppe de la commission 45 et celle de la commission 8 n'a pas la même origine et cela fait une sacrée différence. La « 45 », qui est une redistribution de la taxe (aides sélectives), a toujours été une enveloppe de la solidarité professionnelle, afin d'aider les productions en préparation de tournée et pendant les tournées. Pour moi, il n'y a pas de confusion possible avec la « 8 » ; pour la « 45 », l'action culturelle ce n'est pas son problème, ça ne la concerne pas. Pour la « 8 », la première question qui se pose est la suivante : de quelle création parle-t-on ? Est-ce que c'est une pré-prod' améliorée ?

Si l'objectif d'une politique publique, c'est de faire se rencontrer des artistes et des populations, il n'y a pas que la diffusion, l'action culturelle offre des moyens incroyables, ce n'est pas le purgatoire, il y a plein de possibilités, il suffit de trouver les clés pour en parler aux musiciens et, en général, ils ne sont pas mécontents, ils en redemandent même ! Quand il s'agit de l'argent public, il n'y a pas de scrupules à demander ce retour, aucun ! Donc la commission 8 et son action culturelle tire sa légitimité de son enveloppe financière (la dotation du Ministère de la Culture et de la Communication).

**Mary Vercauteren** : Ce que je voulais dire, François, c'est que ce sont pratiquement les mêmes dossiers. C'est très simple, le souci c'est qu'il n'y a que deux commission 8 par an et, quand une résidence se monte dans les trois mois, ils viennent frapper à porte de la « 45 », voilà le problème, c'est juste que l'on a habitué les membres de la commission 45 à recevoir des projets avec de la création, c'est possible.

Encore une fois, je reviens sur les projets qu'on aurait pu avoir en commission 45, les Zenzilé, les Imbert Imbert... avec des dates de diffusion dans la foulée, sauf qu'aujourd'hui on se retrouve réellement, je me tourne vers les quelques membres de la commission 45 présents ici, avec des dossiers de « Résidence ».

**François Delaunay** : Je voudrais préciser quelque chose : par exemple, à propos du groupe avec lequel on travaille, on a passé un deal avec lui. Pendant un an, ils ont accès au Chabada pour venir bosser; parce que lors des dernières résidences que j'avais montées je me suis aperçu que, passée la date du concert de fin de résidence, il y a un truc qui s'arrête bêtement, car le groupe a toujours besoin de se recaler, avant une date, avant une tournée de festivals, avant l'Alhambra à Paris... Maintenant il faut travailler dans la durée. Donc, à présent tous mes projets, on les travaille sur une année entière.

**Jean-Pierre Vivante** : Je pense aussi pour ma part à une dimension que l'on n'a pas évoquée jusque-là et qui est importante, enfin, vu de ma petite fenêtre de salle de spectacle : une résidence c'est aussi s'associer à l'image d'un artiste, travailler avec un artiste pour aller au-devant des populations locales, ce qui ne veut pas forcément dire « action culturelle », mais travail d'image, d'affichage...

Moi, je suis évidemment favorable au trépied création/action culturelle/diffusion. Je pense qu'il ne faut pas le changer. Mais, en tant que membre de la commission, j'attire l'attention sur le fait que pour statuer, on doit être capable de quantifier. L'aspect quantitatif est important et, sans provocation aucune, je dis : Il y a un risque et ce risque-là j'aimerais bien qu'on tente de le circonscrire aujourd'hui.

Quel est ce risque ? Je me souviens de mes rencontres régulières avec des chorégraphes dans le département qui est le mien, le 93. Aujourd'hui pour ces chorégraphes en résidence dans les lieux de mon département, leur métier c'est l'action culturelle !

Ce n'est pas une provocation, mais objectivement, si l'on compare le budget consacré à la création et celui consacré à l'action culturelle (sans parler de celui de la diffusion) c'est 20/80 (80% pour l'action culturelle). Est-ce cela que nous voulons pour les musiques actuelles ? Est-ce cette proportion-là que nous voulons en commission 8 ? Si ce n'est pas cette proportion, quelle proportion souhaitons-nous ?

A mon avis le fond du problème est ici, ce n'est pas de dire « il faut qu'il y ait de l'action culturelle », elle est nécessaire et utile bien entendu... Mais de savoir comment les membres de la commission doivent statuer sur un dossier. S'il y a 50% de budget pour l'action culturelle, c'est bien, s'il y en a 30%, 20% c'est bien et 10% ce n'est pas bien ? Je n'ai pas envie, je vous le dit clairement, qu'on aille vers, ce qui est pour moi une dérive, que vis *la danse*, qui consiste-pardonnez-moi cette formule choc- à faire danser des gens qui ne sont pas danseurs dans des lieux qui ne sont pas des théâtres. Pour moi, ce n'est plus de la création !



**Frédéric Robbe** : Mais il s'agit d'économies différentes, le théâtre et la danse ne sont pas financés de la même manière que la musique. Mais on pourrait prendre *le jazzman* ! De quoi vit-il aujourd'hui ? Je pense qu'on pourrait tomber sur la même répartition entre la part « scène » et « pédagogie/ enseignement », on n'est pas loin de ce constat en ce qui concerne certains musiciens de jazz.

Deuxième remarque sur la médiation, je pense qu'aujourd'hui dans nos lieux, c'est sans doute ce qui pêche. On a, à des degrés différents, les moyens d'agir, de bien expliquer, de bien préparer les équipes qui viennent chez nous pour faire cette fameuse médiation et aller à la rencontre des publics.

Dans le champ qui est le nôtre, les musiques actuelles, c'est peut-être un point sur lequel nous devrions travailler, *former* des gens pour la médiation avec les équipes artistiques et les publics.

**Isabelle Dhordain** : Je voulais juste revenir sur un point concernant le disque : il est évident que pour un artiste de variétés, de chansons, c'est très différent des artistes de jazz ou de musiques improvisées qui ne font pas des disques de chacune de leur création, mais que leur spectacle tourne malgré tout...

Pour la chanson populaire, tout tourne autour du support *disque*. Je ne dis pas qu'il faut l'éradiquer, ce support, mais on ne peut pas accepter un dossier chanson en se disant simplement « ça va marcher, donc on va le soutenir ». Je ne suis pas d'accord, en tant que Présidente de cette commission, pour qu'on donne une subvention à un artiste sur son succès prévisible. Ça ne doit pas être notre point de mire « Oh, celui-là, on est sûr qu'il va vendre, on le soutient, on aura attribué une belle résidence avec un artiste qui va être reconnu » ; ce ne sera jamais mon premier critère...

**Jean-Louis Jossic** : Ce n'est pas le premier critère, je suis bien d'accord, le disque est une condition qui peut parfois s'avérer nécessaire mais qui n'est jamais suffisante.

**Isabelle Dhordain** : Oui parce que sinon, aucun jeune talent ne serait passé chez moi ou chez toi d'ailleurs, le critère principal ne peut pas être « le succès ». Qu'un artiste vende 5000 albums ne le rend pas meilleur que celui qui en vend 500.

C'est tout ce que je voulais dire par rapport au disque et, comme de plus en plus d'artistes vont vendre bien moins de 5000 albums, il faut arrêter de fantasmer. Que les artistes fantasment c'est bien normal, mais que nous, on continue à fantasmer... non !

**Jean-Louis Jossic** : Et que les médias s'appuient là-dessus, à ce point, encore aujourd'hui, c'est un peu con.

**Chistian Maugein** : Ce n'est pas le disque qui fait fantasmer, c'est plutôt leur position ou leur situation particulière par rapport au monde artistique...

Jean-Pierre, je voulais te répondre sur cette histoire d'équilibre : on ne va pas trouver un curseur aujourd'hui, surtout pas ! Pour moi, le travail d'une commission est précieux. Pourquoi une commission et pas deux fonctionnaires qui traitent ces dossiers ? C'est justement pour juger la pertinence des projets pour savoir justement si il y a une dérive d'un côté ou de l'autre... Je pense que ce qui est important dans ces dossiers de résidences, c'est qu'il y ait vraiment une création, je crois que c'est la base de départ, s'il n'y a pas de création, ce n'est même pas la peine de garder le dossier, cela me paraît évident.

Ensuite, effectivement, on sent qu'il y a des déséquilibres qui peuvent être perçus, mais c'est à la commission de les lire et de se positionner. Moi ça me fait un peu peur ce renforcement des critères. On va mettre des taquets à droite, à gauche pour savoir. Le jour où vous aurez un dossier qui sortira du cadre, il pourra être très bon, il sera rejeté... On est quand même dans un métier où c'est l'innovation qui prime et c'est difficile de la calibrer.

**Jean-Pierre Vivante** : J'entends bien ce que tu dis, mais en même temps c'est le problème de toutes les commissions. Quand tu es dans la commission tu te dis : « on ne va pas multiplier les critères » ; mais quand on refuse un projet on nous demande : « sur quel critère ? ». Donc, finalement, on est bien d'accord pour dire que tous les projets sont différents et que le rôle de la commission c'est de prononcer un arbitrage.

Or, pour arbitrer sereinement, il faut être lisible, il faut être compréhensible.

**Chistian Maugein** : Il faut des créations !!! Pour moi, les grandes lignes du programme me conviennent. Peut-être doit-on simplement faire quelques ajustements...

**André Cayot** : Il y a toujours eu des commissions, je te rassure, il n'y a jamais eu de fonctionnaires traitant ces dossiers. Ce qui vient d'être dit me paraît important, à propos de la « part » d'action culturelle ; en effet, pour tous les gens ici, qui considèrent qu'avec une action culturelle investie, il y a bien une résidence de création et qu'on ne peut pas confondre avec ce que tu décris Mary, cela me semble assez évident.



Tu as raison de poser cette question, puisqu'il peut parfois y avoir confusion, de la même manière qu'il ne faut pas confondre ces résidences avec les pré-productions de la commission 7.

Cette notion d'action culturelle que François vient de décrire, au Chabada mais qui est présente dans d'autres lieux, procède d'une réflexion qui est fondamentale et qui crée la dynamique des résidences. Celle-ci ne peut pas s'installer pour une durée de 6 ou 7 jours, ce qui serait juste à la limite supérieure des pré-productions. C'est pour cette raison qu'il faudrait analyser plus précisément, ce dispositif d'un point de vue artistique et culturel. Quels projets a-t-on accompagnés ? De telle sorte que ceci prenne sens, parce que c'est la présence artistique sur le territoire qui va donner corps à cette résidence. Et si le producteur, le lieu et l'artiste s'accordent ensemble sur la durée, même sous forme de séquences, il y a un format qui doit être adaptée à la musique et qui n'est pas obligatoirement le même que pour le théâtre ou la danse.

La question de la présence artistique dans la durée, est posée, pour un temps qui aujourd'hui n'est pas précisé.

Alors, c'est vrai que les critères, comme tu le dis, sont suffisamment larges. On les a lus et relus, les textes qui sont proposés aujourd'hui ne sont pas restrictifs. Il n'y a pas de bornes d'un côté comme de l'autre, il y a simplement une question de bon sens.

Aujourd'hui, on sent, effectivement, qu'il y a peut-être un effet d'opportunité parce que les uns et les autres, manquant de moyens, essaient de réduire au maximum le temps de résidence des artistes et cherchent à bénéficier de cette aide et obtiennent ainsi des moyens pour créer...

Cela, peut-être, au détriment de ce qu'on a voulu réellement indiquer dans ce dispositif ? C'est une des questions que l'on peut se poser. Est-ce qu'il faut borner davantage les durées, pour que le travail d'action culturelle soit vraiment complémentaire du travail de création ? Est-ce qu'on peut aller plus loin dans cette réflexion-là ?

**Isabelle Dhordain :** Moi je suis assez d'accord avec Jean-Pierre, définir un pourcentage, ce serait très bien.

**Jean-Pierre Vivante :** Un minimum, pas un pourcentage fixe.

**Isabelle Dhordain :** Non, un pourcentage, ça me semble plus clair, on compare bien ce qu'investit la salle en rapport à la part producteur !

**Jean-Pierre Vivante :** Parce qu'en réalité, c'est ce que l'on fait à chaque commission, en définitive, on a quelques obsessions, parfois différentes, mais il arrive qu'on passe une commission à dire, tiens l'action culturelle ça représente 10% ou 30% ! Si cette question se pose en commission, il faut la poser ici.

**Christian Maugein :** Vous voulez dire le pourcentage en part de budget ou bien le temps passé ?

**Jean-Pierre Vivante :** Oui, par exemple, le pourcentage du budget de l'action culturelle par rapport au budget consacré à la création.

**Isabelle Dhordain :** Il ne s'agit pas de se focaliser sur ce pourcentage, d'en faire un seuil, mais au moins que l'on tienne compte de ce pourcentage.

**Frédéric Vilcoq :** Sur cette question d'exigence pour les actions culturelles, j'y vois peut-être un danger en termes de disparité territoriale. Quand on regarde la carte des aides aux résidences, cinq régions squattent le haut du panier avec une quinzaine de lieux qui se sont fait une spécialité et qui ont l'ensemble des compétences. C'est pertinent, c'est inscrit dans leur projet, ils savent faire et c'est parfait ; sauf que, ce sont *les bons clients* que l'on revoit régulièrement.

Or, mine de rien, une douzaine de régions ont, au mieux, un dossier qui passe tous les deux ans ou qui sont totalement écartées. Pourtant si l'on regarde l'ensemble de ces régions, elles ne sont pas totalement dépourvues de lieux. Des salles bien inscrites dans leur territoire et qui soutiennent l'émergence artistique. Ces lieux sont capables de travailler avec des producteurs sur une longue durée... mais ils ne sont pas forcément en capacité de développer parfaitement leurs actions culturelles ; donc, si l'on formalise un peu trop, à mon avis, on risque de renforcer ce déséquilibre.

On travaille avec l'argent du Ministère pour l'ensemble du territoire et il s'agit de résidences de création, mais on se retrouve avec une vingtaine de lieux qui reviendront systématiquement car c'est dans leur projet d'accueillir des résidences et à qui, on ne pourra pas dire non, sauf à leur expliquer « on est désolé, vous avez atteint un quota, on est obligé de vous laisser une année creuse ou peut-être deux, afin de laisser la place à quelques nouveaux... ».



D'autres choses se mettent en place, sur un territoire que je connais bien l'Aquitaine, par exemple, une SMAC d'agglomération, avec trois voire quatre lieux qui vont être amenés à travailler ensemble. Parmi ces 4 lieux une salle est labellisée « Académie des arts » par le Ministère de la Ville, c'est le Rocher de Palmer. Et chaque année, c'est inscrit dans son projet, des résidences longues seront montées (2, 3 ou même 4 par an) et une équipe est embauchée pour ça. Alors, si les projets ne sont pas écrits avec d'autres lieux, ce sera le « bon client » de l'Aquitaine (aucun aujourd'hui) mais il déséquilibrera l'ensemble du territoire régional.

Donc, puisqu'on est dans une commission un peu à part, il faudrait que l'on s'ouvre à ces logiques-là : voir comment, dans le dispositif, on peut permettre que ces résidences puissent se faire avec un apport en personnel d'une salle selon sa spécificité, ou bien que le projet soit porté par un autre territoire, meilleur peut-être dans sa relation à l'artiste, au producteur mais moins bon sur l'action culturelle, sur l'environnement... Je le remarque partout : quelques salles peuvent être excellentes en accompagnement artistique mais seront incapables de faire cette action culturelle parce que géographiquement ils sont implantés sur territoire un peu désertique, où on ne fait rien avec une prison parce qu'il n'y en a pas ou que c'est impossible, on ne fait rien avec les cellules médicales parce qu'il n'y en a plus... des territoires où l'action culturelle se limitera peut-être à l'école municipale et au conservatoire municipal, parce qu'il n'y a que ça. C'est-à-dire : soit on *standardise*, soit on *ouvre* en étant un peu plus souple sur la question de l'action culturelle ou alors on permet effectivement que le dossier soit déposé par « une équipe, un lieu » mais qui va s'appuyer sur un autre lieu, plus à-même de se charger d'une action culturelle originale. Un tel cas de figure peut compliquer la lecture du dossier, mais c'est une richesse.

Autre chose, on va mettre en place en Aquitaine un lieu qui sera dédié à la résidence, mais où il n'y aura aucune diffusion, pas de billetterie c'est un lieu où qui ne pourra pas être affilié directement au CNV, par contre, il aura des ressources humaines, le plateau mis à disposition. Par exemple, La Rock School Barbey déposera un dossier sachant que le travail se fera dans un cet autre lieu situé à 5 ou 6 km...

**François Delaunay** : Là, tu poses une vraie question. C'est un critère qui pourrait être un *plus* : ne pas être une salle isolée, surtout quand tu bosses avec une salle qui est d'une autre région où l'artiste n'est pas du tout implanté. Je trouve cela très intéressant, parce qu'on sait très bien que sur nos territoires, les petits lieux ne peuvent pas vraiment prétendre mettre en place seuls des résidences et je trouve que tout le monde aurait à gagner dans ce genre de partenariat.

Il ne serait pas systématique, mais il faudrait qu'il soit considéré comme un *plus* dans le traitement du dossier, c'est comme ça que je l'entends.

**Frédéric Robbe** : L'action culturelle, si elle s'est inscrite dans le projet du lieu, c'est vraiment au lieu de la porter, il ne faut pas être uniquement un lieu d'accueil, il faut aussi des actions sur ce territoire, donc c'est d'abord au porteur de projet de l'inscrire dans son projet ; c'est pour ça que je parlais tout à l'heure de formation ou d'accompagnement à inscrire dans cette action sur le territoire pour inverser la chose, et ce que tu évoques n'est pas impossible, j'ai déjà fait des résidences avec deux lieux, sur deux régions différentes, qui ont été reçues par la commission.

**Isabelle Dhordain** : C'est aussi ce type de réflexion qu'on a eu en commission, il est intéressant d'étudier les lieux qui effectivement se spécialisent dans l'action culturelle. Finalement, c'est peut-être une solution pour être certain que l'action se fait bien avec l'artiste (ils n'ont pas tous envie de la faire, mais effectivement et j'ai eu l'occasion de discuter de ce point avec Leïla Cukierman, qui, accompagne aussi, réellement sur le terrain, des artistes qui n'ont pas d'idées particulières).

**Frédéric Robbe** : Le maillage peut se concevoir avec des lieux qui ont vraiment inscrit cela dans leur projet, d'autres qui vont trouver des soutiens nouveaux et, effectivement, tout cela complètera le dispositif d'accompagnement artistique. Pour moi, il n'y a pas de concurrence, juste une complémentarité à trouver, des équilibres et des proximités à gérer en quelque sorte.

Plus les projets sont inscrits dans le territoire, plus c'est facile de les défendre.

**Isabelle Dhordain** : Et qui, mieux que vous, connaît votre public ?

**François Delaunay** : C'est intéressant de montrer qu'on défend cette position et qu'on bosse avec des petits lieux alentour.

**Jean-François Paux** : C'est tout à fait possible, d'ailleurs c'est décrit dans le dispositif.



**André Cayot** : Une question que je me pose par rapport aux lieux, porteurs des projets notamment, on voit que dans les statistiques, 62% de lieux sont aujourd'hui des Scènes de Musiques Actuelles et on n'a quasiment plus de scènes nationales qui viennent solliciter un projet ou l'aide du CNV. Alors qu'il y en avait quand même quelques-unes au début des « résidences ». Est-ce que cela pose question ?

**Jean-François Paux** : Oui, c'est une réalité, on a peu de demande de scènes nationales, il y a la scène nationale de Dieppe ou Saint-Quentin-en-Yvelines qui nous sollicitent, mais c'est presque les seules. Par contre, les scènes conventionnées ou théâtres de ville nous sollicitent...

Pour la préparation de cette réunion on a contacté l'association des scènes nationales et j'ai discuté avec Michel Orier au téléphone qui est le premier désolé du fait que ses collègues ne fassent pas grand-chose pour les musiques actuelles.

S'il y a encore des diffusions d'artistes de musiques actuelles dans les scènes nationales, le fait de porter un projet de création dans ce domaine-là aujourd'hui, ne se fait pas souvent, alors que ce dispositif leur est accessible.

**Isabelle Dhordain** : Je me demande si le public des scènes nationales a très envie d'aller voir des musiques actuelles, de la chanson en particulier. Je crois qu'il y a moins de *clients* concernant la chanson dans ce pays, on le sait très bien. A Mâcon, pour reprendre l'exemple des premières scènes nationales qui ont fait des résidences, je me souviens très bien, à l'époque, Ghislaine Gouby disait qu'elle faisait de la chanson française populaire depuis longtemps mais que ce n'était pas cela que son public d'abonnés venait voir, ce n'était pas pour cela qu'il payait un abonnement...

**Yann Dernaucourt** : Je ne suis pas certain que tu puisses en déduire une généralité. Je peux difficilement entendre, en tant que producteur, que les scènes nationales abandonnent la musique ou la chanson. C'est une discussion qu'on a, au sein de la commission, avec Jacques Pornon, qui, face au réseau de diffusion assez énorme des SMAC, dit : « ma position c'est de ne plus aller sur ce terrain et de privilégier des projets beaucoup plus pointus musicalement ». Donc, ça veut dire pour nous, en tant que producteur, que ce réseau de théâtres ou scènes nationales n'existe plus, c'est une vraie catastrophe...

**Isabelle Dhordain** : J'ai eu une conversation avec Jacques à propos de la programmation à Saint-Quentin d'un « artiste chanson », il m'a demandé : « qui faudrait-il que je fasse... ». Mais cela veut dire pour le directeur d'une scène nationale comme Saint-Quentin, qu'il faudrait être au courant au moins un an, un an et demi à l'avance, de la création qu'il pourrait accueillir. Il a besoin de la prévoir un an et demi avant !

**Eric Chevallier** : Au Théâtre de Bourg-en-Bresse, que je connais bien, au niveau de la fréquentation du public, je trouve plutôt que c'est l'inverse, on est plutôt en hausse, mais c'est différent dans chaque région. On a parfois du mal à solliciter la commission, à rechercher les artistes. J'ai déjà mis en place des résidences, mais, nous, les théâtres de ville, on se reconcentre d'abord sur notre territoire et l'on a du mal à aller voir des nouveaux artistes, à rechercher ces artistes pour leur proposer des résidences, c'est une histoire de réseau, d'information... de timing aussi, avec les productions, les producteurs.

Car c'est un fait, on doit travailler nettement plus en amont : un an et demi ou deux ans pour monter une saison, comparé au mode de programmation des SMAC qui correspond bien mieux, c'est au trimestre ou au semestre, il y a une réactivité possible.

Pour répondre à ce que tu dis Yann, on touche un public aussi, justement parce qu'on travaille un an et demi à l'avance mais par contre, on n'a plus les moyens d'exposer, comme on a pu le faire, de nouveaux artistes, parce qu'il y a ce décalage.

Sur la question des scènes nationales, on voit qu'il y a aussi peut-être un schéma de coopération possible entre une SMAC et une scène nationale sur le même territoire ; je sais que ça fait un peu vision du « monde des bisounours », mais il ne faut pas mettre une croix d'emblée sur cette collaboration car on se passe de réels moyens de productions. Je ne dis pas que ce schéma est reproductible partout, d'ailleurs la coproduction de la scène nationale reste modeste.

**Fred Robbe** : Tout dépend sur quoi tu te positionnes ! S'il y a déjà une dizaine de jours de mise à disposition d'un théâtre, de techniciens, de matériel, c'est quand même un apport en industrie qui n'est pas rien et il faut en tenir compte. Je pensais au *timing* pour les musiques actuelles des SMAC. J'ai tendance à dire que le travail avec les SMAC, avec les autres directeurs des SMAC, c'est d'essayer



justement de se positionner beaucoup plus en amont, d'être moins dans la rapidité « la réactivité » et de travailler beaucoup plus en profondeur les projets.

C'est en partie pour cette raison que certains projets présentés par des SMAC sont parfois laborieux ou sans beaucoup de contenu. Oui, je pense que petit à petit il faut amener les salles à travailler bien plus en amont leurs projets pour définir ce que va être le projet d'action culturelle, quel accompagnement va être mis en place par les personnes qui en ont la charge, et surtout d'arriver à mobiliser d'autres moyens financiers autour de leurs projets. Car le CNV c'est une chose mais comment va-t-on mobiliser d'autres moyens ? L'aide aux ensembles par les DRAC, le dispositif d'aide à la création qui existe dans nos régions et sur nos territoires, je pense également à la SPEDIDAM (prise en charge de la moitié des cachets des artistes sur les temps de création), c'est notre travail, en tant que professionnels, de faire en sorte qu'on puisse avoir des projets correctement bouclés, brillants et qui soient économiquement viables.

**Jean-Rémy Guédon :** Je pense que les spécialisations sont en train de s'effriter, on parlait du disque, mais on va être amené à tout faire, tout ! Ce qui est plutôt réjouissant finalement, philosophiquement.

**Isabelle Dhordain :** Oui philosophiquement, finalement on est fier de servir à tout, y compris à relier tous les membres d'une famille, mais enfin quand même...

**Jean-Rémy Guédon :** Je reviens sur le travail à effectuer auprès des artistes, sur la pédagogie, pour les gens qui ne veulent que « briller sur scène »... Et-bien, « être artiste » c'est aussi s'inscrire dans la cité, il faut peut-être leur expliquer cela aussi !

**Jean-Pierre Vivante :** Un sujet, déjà abordé par Fred, qui me semble être un sujet un peu tabou mais qui est intéressant à mettre sur la table, c'est le *droit de suite*. ; Ethiquement, il y a une vraie réflexion à mener ; Messieurs les producteurs, ne vous sentez pas trop mal, tout va bien se passer...

Je crois que tout le monde ici est prêt à entendre que ce n'est pas totalement moral que l'argent public aille financer une création qui sera ensuite exploitée par un producteur privé et, celui-ci en tirera seul les bénéfices. Je crois qu'on peut envisager, quand on est dans une période un peu difficile -budgétairement, en tous cas- Ce qu'on a donné à la forêt, qu'il y ait un petit retour de la forêt... ce ne serait pas une mauvaise chose. Fred, il me semble que tu es le seul, parmi nous, à l'avoir expérimenté, ce droit de suite.

**Fred Robbe :** Oui, je l'ai expérimenté en parlant de manière assez claire avec les artistes, j'avais déjà convaincu le producteur, puis on l'a réellement décidé collectivement. L'apport en numéraire que j'injectais dans le projet de création (9000€) pouvait être « remboursé » sur la durée d'exploitation du spectacle, par un « droit de suite », plafonné au montant effectivement injecté à la création. Mon objectif n'était pas de rentabiliser (ou de faire des bénéfices) mais d'abord de contribuer et permettre la réalisation du projet et ensuite, si celui-ci tournait, de récupérer une petite enveloppe d'aide à la création.

C'était avec Ezekiel, il y a eu 150 à 200 dates de diffusion du spectacle, vendu à un prix correct ; on a mis en place une convention qui actait le principe du droit de suite sur le montant hors taxe du cachet (1%), ce n'était vraiment pas grand-chose mais, multiplié par 200 dates, cela m'a permis de récupérer ma mise initiale et de réinjecter cette somme dans d'autres projets.

**Christian Maugein :** C'est important ce faible pourcentage, effectivement, car si ce sont les autres salles (en diffusion) qui doivent payer le droit de suite, on rentre dans un schéma complètement fou.

**Fred Robbe :** Non, c'était justement très clair : le producteur il m'avait montré comment il découpait son budget, quel était le coût des artistes, les transports et puis effectivement l'investissement qu'il récupérerait, lui aussi, à la diffusion puisqu'il s'agissait quand même d'un projet très lourd techniquement.

**Yann Dernaucourt :** Je peux entendre l'idée d'un droit de suite, comme il existe déjà dans le théâtre, ou en co-production avec les médias. Pour les créations en musiques actuelles, cela implique tout de même l'idée d'un vrai financement. Les producteurs ont un réel problème de financement des créations, alors si c'est juste un apport en industrie de la part de la salle, je vais avoir beaucoup de mal à entendre l'idée d'un droit de suite. Notre problématique est bien de trouver un apport en numéraire pour la création, car aujourd'hui, il y a une véritable surenchère technique sur les spectacles (dans la commission, on n'a jamais vu autant de dossiers avec des créations vidéos, des écrans géants... ça devient la norme !).

**Isabelle Dhordain :** Oui, il y a de plus en plus d'image dans la musique, et de moins en moins de création !





**Yann Dernaucourt** : Pour préciser : s'il y a un apport de financement comme on peut en avoir dans le théâtre, avec des salles partenaires qui sont prêtes à injecter 100 000 € sur une création qui coûte 300 000 €, le droit de suite ne me dérange pas dans l'absolu, c'est bien l'idée d'un partage du risque, de la co-production. Maintenant si l'on me laisse le lieu quelques jours avec des techniciens, ce n'est pas la même chose.

**Fred Robbe** : Bien sûr, je ne parle pas des apports en industrie, de la mise à disposition du lieu, je considère qu'on a des subventions qui permettent cette mise à disposition du lieu, je dis seulement qu'on peut servir de *levier* à un moment donné et en particulier aux côtés de petits producteurs qui sont des artisans.

Si l'on peut jouer ce rôle économique, annoncer « on va mettre 10 000€ sur ton projet parce que ça va permettre de le boucler et de le développer » ; à partir de là, un effet « win-win » se met en place.

**Arnaud Monnier** : Sur le droit de suite, je suis un peu partagé... Ce que j'aime dans la position qu'on adopte, c'est qu'elle est désintéressée, elle nous permet d'avoir un rapport à l'artiste qui est très simple.

C'est un peu particulier quand on se lance dans une relation financière avec un artiste, c'est moins délicat d'être dans une relation uniquement basée sur la création et pas centrée sur la réussite économique d'un projet. Ce dispositif de résidences d'artistes est, pour nous, très important. A l'EMB, on a vraiment une grosse activité autour du travail de scène et c'est aujourd'hui une activité qui va bien au-delà de son premier objectif, que ce soit pour le lieu, pour l'artiste, pour le territoire.

C'est une activité qui est liée économiquement à l'activité globale du lieu, parce qu'elle nous permet d'avoir une exploitation totale de la salle de spectacle. De plus, ça a complètement changé notre lien aux tourneurs. On noue aujourd'hui de véritables partenariats. On avance en même temps sur les mêmes projets et, à l'EMB (on le gère depuis presque 20 ans), on a vraiment senti ce basculement de relation : on produit tout à l'EMB, on ne loue pas la salle et lorsqu'on n'avait pas développé cette activité, on avait beaucoup plus un rapport « d'acheteur » auprès des productions.

Donc ce rapport au niveau commercial avec les tourneurs a complètement été bouleversé et je vois le boulot que mène Pascal Stirn, qui est sur ce terrain artistique : tous ces projets de résidences ont vraiment bouleversé nos rapports avec les productions et, à mon avis, ça sert le projet d'établissement, le projet culturel et, bien entendu, les projets artistiques.

Ce qui me semble difficile, aujourd'hui, c'est le nombre de dispositifs qui se cumulent.

Entre l'APAC de la Région IdF, ARCADI, la pré-prod ou la résidence au CNV, je pense qu'il y aurait matière à dépasser cette course aux aides (on discute avec le CNV, ensuite on voit la Région, puis on va discuter avec ARCADI, puis la SACEM). Il serait intéressant (ça pourrait être une activité ou un réseau de fédération) qu'il y ait une réflexion au niveau territorial sur les différents soutiens, une « concertation » entre les dispositifs.

Car pour nous c'est très lourd à gérer, tous ces dossiers différents, et c'est presque un poste qui ne s'occupe que de cela. Est-ce qu'aujourd'hui, il n'y a pas confusion ? Comment simplifier pour exploiter les aides de la meilleure manière possible ?

**Christian Maugein** : Je suis à la fois d'accord avec toi et pas d'accord. Car c'est la multiplicité des programmes qui permet à beaucoup de gens d'accéder à ces aides et je crois que c'est plutôt une richesse. Imagine que tu aies un « tronc » commun ! C'est le problème de l'APAD aujourd'hui en Ile de France ; beaucoup de gens ne peuvent le solliciter parce qu'il y a un schéma unique. L'avantage de la multiplicité des « guichets », c'est que si l'un ne correspond pas, tu peux déposer ton dossier auprès des autres.

**Jean-Pierre Vivante** : Je pense qu'il y a une réflexion à mener également sur les « projets d'établissement » car je pense que toutes les SMAC, généralement, tous les lieux de musiques actuelles n'ont pas la même appétence pour la création, le soutien à la création pour des implications importantes (c'est-à-dire considérer les artistes comme de vrais partenaires). C'est vrai, dans notre cas précis, au Triton, je suis extrêmement malheureux quand je reçois un artiste en tournée, c'est un rapport frustrant. Alors que notre rapport au quotidien avec les artistes, ce sont des gens qui se sentent *chez eux* -voilà notre projet d'établissement-c'est notre façon de fonctionner... Nous, aujourd'hui, effectivement on a un rapport à la résidence et à la création qui est quotidien.

**Christian Maugein** : Tu es d'accord avec moi, il sert profondément ton projet de diffusion ?

**Jean-Pierre Vivante** : Il n'y a rien de plus important que ce rapport noué avec les musiciens pour la création et, quand j'ai dit en début de réunion, qu'il y avait de multiples étapes, de multiples dispositifs de création, je n'ai pas précisé ceci : je peux avoir un musicien qui m'appelle demain en me disant « est-ce que je peux t'emprunter la salle trois jours pour répéter ? ».



Oui, ça fait partie aussi de notre rapport aux musiciens, ce n'est pas pour autant qu'on va monter un dossier, qu'on va les salarier. Voilà, ça arrive tout le temps.

**François Delaunay** : Parce que si on fait les comptes, il ne faut pas penser que tout passe par des dispositifs, moi les deux tiers des journées d'occupation au Chabada, c'est sans dispositif d'aide.

**André Cayot** : Les uns comme les autres, vous avez des cahiers de missions et des charges, et l'obligation d'accueillir les artistes et de nourrir cette idée de permanence artistique, de présence des artistes.

La scène nationale, c'est normalement dans son cahier des charges et elle a les moyens de le faire directement, c'est peut être une des raisons pour laquelle elle ne va pas forcément prendre la peine de monter un dossier pour 15 000€ ou pour 20 000€.

Pour d'autres c'est presque vital, mais notre objectif serait de faire en sorte, notamment pour le dispositif SMAC, que l'on arrive à mieux asseoir ce réseau et que l'on puisse lui donner les moyens d'assumer lui-même sa propre « permanence artistique », ce qui n'empêche pas une réflexion que je veux avoir avec vous, afin de mieux ficeler ce que pourrait être un « dispositif de résidences », lui donner plus de sens et que les producteurs soient d'accord pour qu'on travaille sur le long terme.

Reconnaître que la présence des artistes avec une action culturelle, ça a du sens ! Quant au travail de la création, que ce soit un *plus* finalement que l'on vienne chercher ici, en comparaison à ce que l'on fait de manière plus ordinaire habituellement. Voilà les éléments de réflexion, qu'en pensez-vous ? Comment faire progresser cela ?

Je reviens un peu, voulez-vous, sur la question de la durée parce c'est peut-être aujourd'hui un des problèmes notamment pour les producteurs ? Quand on annonce à un artiste une résidence de trois mois et que l'artiste dit qu'il sera finalement présent du 5 au 8 mai et que subitement le producteur lui dit « j'ai trois dates qui viennent de se coller là ». Qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce que cela a encore un sens ?

**Jean-Pierre Vivante** : Il peut y avoir nombre de réponses différentes à cette question-là. Je risquerai une réponse relative à ma structure : on est centré sur quelque chose qui est peut-être un peu innovant et qui consiste à porter 8 résidences par an, d'un mois et demi, soit d'affilée soit par petits bouts dans l'année et, au cours de ses résidences, on travaillerait : *la création* c'est à dire l'objet du répertoire, la création scénique, on travaillerait *la relation avec le public* et en particulier avec le jeune public, avec des collèges et des lycées, on travaillerait *le disque* et on travaillerait également *le film*. Voilà le projet que l'on porte et ce projet-là, on le portera avec des deniers publics (ceux que l'on vient d'évoquer, Région, Département, Ville, CNV... enfin tout le monde), mais on veut aussi le porter avec des deniers privés, c'est-à-dire, en coréalisation ou en coproduction avec les labels (ou ce qu'il en reste) et les tourneurs-producteurs (ou plutôt les rares qui existent), dans un domaine qui est peu doté en structures de production et tournées.

Il y a aussi un autre type d'acteurs non négligeable, ce sont les compagnies (les artistes) qui ont aussi leurs sources de financement. Voilà le projet que l'on veut porter, je ne sais pas s'il est reproductible mais je voulais vous l'exposer.

**François Delaunay** : Notre exemple, pour répondre à André, c'est qu'au Chabada, j'inverse la logique quand je dis que la résidence de C2C, on va la faire comme prévu, mais elle sera prolongée pendant une année.

Les périodes de travail salarié sont posées, les périodes d'action culturelle sont posées, voilà le calendrier ; ensuite, le lieu est disponible selon les demandes de l'artiste (en accueil studio, on a gardé un peu d'argent pour la bouffe...). C'est donc bien la relation entre la salle et le producteur selon une convention, mais voilà, en réalité, ils viennent quand ils veulent, ça veut dire qu'il y a une présence des artistes dans la durée. Alors certains l'utilisent beaucoup tandis que d'autres l'utilisent moins.

**Jean-Rémy Guédon** : François, tu réponds exactement à mon interrogation... André, quand tu dis « il faut réfléchir au dispositif », je pense qu'on ne peut pas se passer de la parole et de la réflexion des premiers concernés. Les directeurs des salles parlent au nom des artistes qui sont sur le plateau mais, je pense qu'il faudrait qu'on les interroge aussi directement... Je suis représentant d'un syndicat de salariés, au sein de la commission, mais il n'y a pas « d'artiste », officiellement, dans cette commission.

**André Cayot** : Oui, mais tu « représentes » les artistes.

**Jean-Rémy Guédon** : Mais c'est pour l'aspect syndical, ce n'est pas la même chose. Je trouve que cet appel à réflexion est très bien, mais il faudrait que des tas de fédérations d'artistes soient contactées ...



Bon nombre de propositions, pour une évolution des résidences, sont portées par les artistes en relation avec les directeurs de salles. Ce qui fonctionne bien c'est ce binôme : entre un artiste qui a des idées et un directeur de salle c'est une espèce de ping-pong, c'est justement ce que tu es en train de décrire, François.

**François Delaunay** : Quand tu mets en route un projet... par exemple avec Zenzilé, on a coproduit un ciné concert; depuis, il y a plein de trucs qui se mettent dans les tuyaux et c'est parce que les artistes sont en permanence chez nous.

**Jean-Rémy Guédon** : Voilà, questionner les collectifs, les groupements d'artistes sur leurs intérêts et leur avis sur la question, ça me semble indispensable.

**André Cayot** : C'est compliqué, il ne faut pas normaliser mais, en même temps, le dispositif actuel, je le trouve, en le relisant satisfaisant. Certes il ne précise pas les bornes c'est donc à toi de voir où est la route, comment tu conduis et comment tu te débrouilles avec tout ça... En même temps, on aimerait que ceux qui cherchent à tirer le dispositif vers le bas comprennent que ce n'est pas ça que l'on voulait mettre en œuvre, ce n'est pas parce que tu vas présenter un projet de 6 jours au lieu de 5 jours de pré-production, qu'il est dans les clous, que tout va bien, et que si tu prévois 3 heures avec la classe d'à côté, c'est suffisant. Ensuite, on entendra « Comment ? Mon dossier a été refusé, c'est un scandale ! ».

Alors, comment peut-on montrer ce que l'on veut faire, comment mieux l'afficher, sans obligatoirement « donner des exemples », ce qui se fait ici, ou là... On connaît la qualité du travail que vous faites, les salles représentées ici. Mais, en même temps, comment peut-on faire du prosélytisme pour un type de résidence qui nous permettrait de dire : voilà ce qu'on attend. Que cela produise sur place des résultats, que les résultats soient tangibles aussi dans l'exploitation avec le producteur, la suite du projet, sa diffusion, etc. Aujourd'hui, il me semble que l'on reçoit certains dossiers dans cette commission qui sont des dossiers d'opportunité ou « opportunistes ». On aimerait également « élargir » comme le disait Fred, permettre que ce ne soit pas seulement 4 ou 5 régions et une vingtaine de lieux qui connaissent maintenant le mécanisme, qui sollicitent la commission.

**Mary Vercauteren** : Est-ce que mettre un critère de durée peut être inéquitable en fonction des équipes musicales ?

**André Cayot** : C'est une bonne question !

**Yann Dernaucourt** : Moi je pense que ce n'est pas une bonne chose, le fait d'imposer un critère. Comme pour le critère financier de l'action culturelle. Cela va générer un gonflement artificiel du budget d'action culturelle, des apports en industrie etc.

**Frédéric Lombard** : A propos de la question du *turn-over*, avec cet objectif de séduire d'autres scènes généralistes c'est ambitieux mais, quand on regarde, par exemple, en région Centre, on a vite fait de repérer, avec le principe de réalité, quelles sont celles qui peuvent porter dans la durée des projets un peu ambitieux, avec des moyens de co-production.

Il y a peut-être d'autres dispositifs à imaginer pour intéresser les salles de concerts ou les théâtres de Ville non conventionnés par l'Etat, mais malheureusement, on voit bien qu'en ce moment c'est très difficile, ne serait-ce que pour la diffusion.

La permanence artistique à développer, c'est certainement un objectif, mais la réalité nous fait dire que c'est très difficile d'intéresser des lieux qui n'ont pas les moyens de développer ce genre d'initiative.

**Fred Robbe** : Une chose aussi, importante, en écho à ce que vous évoquiez tout à l'heure, c'est la notion de temps, c'est-à-dire que dans le temps des actions culturelles, on peut mobiliser les artistes avec une notion de recherche, « le temps de recherche ». Ce qui est presque impalpable financièrement parlant. Je pense au projet qu'on a réalisé avec des malentendants. C'est un projet qui a commencé en novembre 2009 et qui s'est terminé en novembre 2010 et une bonne partie n'apparaît pas financièrement, c'est un processus de discussion, de mise au point du projet avec les jeunes sourds et malentendants. C'était beaucoup plus des rencontres, des temps de recherche où les artistes se mobilisaient sur cette relation, d'une manière presque gracieuse, mais cette phase a servi, ensuite, tout le processus de création et la mise en place des outils qu'ils souhaitaient développer.

Donc, ces moments existent dans le dossier et mentionnés ainsi : rencontres avec le sémaphore, avec



l'institut régional des sourds. Des rendez-vous planifiés mais, je dirais presque informels et difficiles à quantifier à l'avance.

**Arnaud Monnier** : C'est pourquoi, je pense qu'il pourrait y avoir une réflexion sur la possibilité de présenter la suite d'un projet (avec le même artiste). En réalité, quand on présente le projet la première fois en commission, on n'a pas obligatoirement une vision de la durée du projet, de ce qu'il « produira ».

Je pense au soutien accordé à Syd Matters, (on a travaillé avec le chœur de l'école de musique, des parties ont été écrites spécialement, ils ont travaillé là-dessus, joué sur scène à l'EMB)... Il n'y a pas très longtemps, Syd Matters fait un Olympia - coup de téléphone : « on a besoin de deux ou trois jours pour préparer l'Olympia »- et il se trouve qu'en fait, ils ont intégré pour la scène à l'Olympia deux choristes professionnels qui ont reproduit finalement des lignes de chœur créées dans le cadre de la résidence.

C'est donc toujours un processus de soutien au développement du projet qui n'apparaît pas dans le dossier du CNV, puisqu'à l'époque ce n'était pas prévu.

Pourquoi ne pas présenter une « suite » de projet, en commission, ce serait intéressant ? On est quand même sur une matière créative, c'est un acte de création avec des évolutions... La souplesse de pouvoir présenter « une suite » serait, peut-être, intéressant, Non ?

**Jean-Rémy Guédon** : A-t-on une idée de la raison pour laquelle les scènes nationales ont lâché ce dispositif ? Parce que si on est dans une démarche destinée à les séduire, je ne comprends pas trop ?

**Jacques Renard** : Je vais faire un petit commentaire : il y a 70 scènes nationales en France, il fut un moment où régnait une certaine action volontariste de la part de l'Etat pour dire « les scènes nationales sont pluridisciplinaires donc il faut aussi qu'elles mettent l'accent sur ces musiques (toutes les musiques) qui font partie du spectacle vivant ».

C'est vrai que, dans la période actuelle, les scènes nationales ont aussi des difficultés. Je ne pense pas que ce soit forcément le public qui pousse les scènes nationales à ne plus programmer de musiques actuelles, je pense qu'il y a tout simplement aussi la pesanteur, je dirais presque sociologique ou psychologiques des directeurs, qui sont plutôt issus du théâtre ou de la danse que du domaine musical et qu'il y a aussi une forte pression en termes de diffusion, d'accueil de la part des compagnies de théâtre ou de danse et donc, dans le contexte que l'on connaît, les scènes nationales se recentrent sur le théâtre et la danse, parfois un peu sur la musique classique, et de moins en moins sur les musiques actuelles, c'est la réalité.

Je crois qu'il faut peut-être renouer avec un certain volontarisme ; à nous d'agir, à l'Etat d'agir aussi, bien entendu. Il ne s'agit pas d'arriver avec un bâton, encore que... (Je plaisante !), mais je crois qu'il faut que l'on dise : « c'est aussi votre métier, c'est aussi votre fonction, vous avez des missions de service public.

La pluridisciplinarité dans le domaine du spectacle vivant, c'est aussi *les musiques actuelles* ».

**Jean-Rémy Guédon** : Pour quatre concerts, vous gagnez une résidence chanson !!!

**Jacques Renard** : Je ne suis pas sûr qu'il faille inventer des histoires d'intéressement, de bonus, de malus, mais en tout cas, il faut qu'on réfléchisse à une sensibilisation.

**Christian Maugein** : Moi je pense que c'est un peu naturel, cette évolution, avec la montée en puissance des SMAC qui prennent le terrain de la musique de plus en plus.

**Jacques Renard** : C'est vrai !

**Christian Maugein** : On se retrouve dans une spécialité des lieux, moi ça me choque pas plus que ça que les scènes nationales se focalisent sur le théâtre et la danse.

**Jacques Renard** : Sauf qu'il y a des centres dramatiques nationaux, des centres chorégraphiques nationaux, des SMAC... donc que les scènes nationales soient pluridisciplinaires, c'est dans leur fonction.

**Christian Maugein** : Je ne dis pas qu'elles ne doivent pas en faire, je dis tout simplement que ça ne me m'inquiète pas plus que ça.

**Jean-Pierre Vivante** : Est-ce qu'il y a des dispositifs « résidence théâtre et danse » sur lesquels les scènes nationales seraient plus présentes que les que les CDN, le CCN ?



**Jacques Renard** : Ah non, mais ils sont très présents sur tous les dispositifs de résidences et de création en matière de théâtre et danse, les « artistes associés », c'est les scènes nationales, c'est les théâtres.

**André Cayot** : Un des moyens pour améliorer la présence artistique, tout le monde le dit, les conseillers musique en particulier, c'est un dispositif, vraiment amélioré, des résidences. Nous avons fait une circulaire en 2006 qui n'a jamais vraiment été suivie d'effet parce qu'on n'a pas eu les moyens de la mettre en œuvre. Elle précisait tout ceci et proposait effectivement divers moyens, de création, diffusion, pédagogie, etc. Les conseillers nous demandent de réactiver cette circulaire pour qu'elle réponde aux besoins des ensembles musicaux (je ne parle pas uniquement des musiques actuelles et du dispositif CNV dont il s'agit aujourd'hui), c'est un vrai sujet pour améliorer la présence des artistes dans les lieux de diffusion, les lieux de diffusion généraliste, comme les lieux de diffusion spécialisés. Il y a donc là, un enjeu pour l'évolution de notre dispositif de manière à ce qu'il corresponde le mieux possible à cette idée de résidence dans la durée et le renforcement de l'action culturelle. Il s'agit aussi de développer des ouvertures avec d'autres lieux d'accueil, j'ai entendu tout à l'heure l'idée de travailler en réseau avec d'autres salles et ça me semble assez pertinent.

Enfin à propos de l'ouverture aux disciplines dans le champ des musiques actuelles, comment élargir ? On est au début de quelque chose qui va mettre la résidence avec un grand R, au milieu d'autres évolutions parce que c'est le seul moyen aujourd'hui repéré pour améliorer la présence des musiciens dans les réseaux de diffusion. Notre spécificité « les musiques actuelles », doit être présente partout et trouver des collaborations. Les scènes nationales sont effectivement la figure de proue parmi les labels de diffusion de l'Etat, mais, comme le disait Jacques, il y a les CCN, les CDN, et les scènes conventionnées, qui aujourd'hui peuvent aussi s'emparer de ce sujet-là.

On bute parfois sur des confusions, tu le disais tout à l'heure Arnaud, entre les dispositifs : Région, Département, et certaines DRAC (Ile de France par exemple), où parfois, des dossiers sont présentés par les artistes à la DRAC alors qu'ils pourraient être présentés ici (par un lieu) ou l'inverse. Comment se positionner ? Il peut y avoir des financements croisés, sur de gros projets. D'autres présenteront tel projet ou tel artiste sur des dispositifs précis. Dans certains cas, il y a des effets d'aubaine qu'il faudrait pouvoir déceler afin d'éviter les dérives possibles d'une commission vis-à-vis de son objet initial. Mais aujourd'hui, quelle est notre vision des résidences dans le temps à venir, pour éviter, justement, que ce ne soit que des accueils très courts, que l'on rentabilise au maximum la présence de l'artiste.

**Fred Robbe** : Une chose me semble importante, je parle en tant que directeur de lieu, c'est l'attention que l'on doit avoir sur les autres projets de création, pas uniquement ceux que l'on monte, mais ceux qui sont portés par nos collègues, par d'autres lieux.

Comment peut-on être présents sur les temps de diffusion de ces projets ? J'essaie, pour ma part, de diffuser peut être 2 ou 3 projets portés par d'autres lieux de mon réseau, bien entendu de musiques actuelles... afin que ces projets puisse exister ; d'ailleurs, on voit régulièrement dans les dossiers, des courriers de lieux qui s'engagent... Je trouve cela très important : le fait d'accueillir une résidence c'est proposer du temps, des moyens et favoriser une création, mais je crois que c'est aussi important de pouvoir recevoir des projets de création, dans leur première phase de diffusion, c'est également un engagement fort.

**Isabelle Dhordain** : On va peut-être essayer de conclure ?

**Christian Maugein** : Pourquoi avez-vous supprimé la commission de juin (il y avait trois commissions l'an dernier) ?

**Isabelle Dhordain** : On est encore en pleine réflexion concernant les dates, on peut encore améliorer les choses. On a calé le 29 mars et le 20 octobre à la place de novembre, on peut certainement encore améliorer le calendrier ; mais, très clairement on ne rajoutera pas de date, plus de 40 dossiers par commission, avec 20% de budget en moins, c'est impossible.

**Mary Vercauteren** : Je ne comprends pas pourquoi, on ne peut pas prévoir une commission supplémentaire même sans augmentation de l'enveloppe.



**Jean-François Paux** : Parce qu'une commission supplémentaire c'est un appel d'air et refuser un dossier sur deux (le ratio actuel) c'est déjà, de très loin, le taux d'acceptation le plus sévère du CNV.

**Marie Vercauteren** : Oui mais je reviens sur ce que je disais tout à l'heure. Car d'autres commissions absorbent les dossiers. En fait, « l'appel d'air » part dans les « pré-prod » ou en « 45 ». Donc même en éclairant les porteurs de projet, c'est très compliqué à expliquer. Ce que je trouve dommage, c'est le « déguisement » des projets pour rentrer dans la bonne case.

**Jacques Renard** : Les deux arguments sont justes, ce que Mary pointe c'est effectivement le glissement opportun d'une commission à l'autre au niveau des demandeurs et ce que Jean-François pointe, à juste titre aussi, c'est que l'accroissement du nombre de commissions (avec le même budget) a tendance à augmenter le nombre de demandes.

**Isabelle Dhordain** : Avec 3 commissions, ce n'est pas un dossier sur deux qu'on va refuser, c'est deux sur trois.

**Mary Vercauteren** : Vous auriez peut-être plus de projets intéressants ?

**Christian Maugein** : Et faire les commissions en juin et décembre par exemple ?

**Jean-Pierre Vivante** : C'est une discussion en cours et on est assez partagé. La bonne solution serait trois commissions et une enveloppe suffisante pour les trois.

**André Cayot** : A propos du montant de l'enveloppe de la commission, puisque cette question est forcément posée, on réfléchit effectivement sur ce point. Je pense qu'on n'a pas baissé les bras sur le rééquilibrage ou la remise à niveau de la commission en question. Mais, à mon sens, il faudrait quand même maintenir la pression.

**Jacques Renard** : Je rappelle que le Ministère a répondu qu'il ne semblait pas impossible de rétablir en 2011 les crédits qui avaient été diminués, en gestion. Je pense qu'il faut que l'on remette un petit coup de pression.

**André Cayot** : Tu sais comme moi qu'il faut quand même relancer régulièrement avec des arguments qui, à mon avis, sont présents dans le dossier-bilan. Peut-être qu'il faut mettre en évidence que les besoins sont croissants et que le système même de résidence dont on essaye de redéfinir les contours pour lui redonner du sens mériterait de retrouver des moyens.

**Jean-Pierre Vivante** : Alors rétablissons trois commissions, bouffons tout le budget au mois de juin et on en reparlera en octobre...

**Isabelle Dhordain** : Je te signale que c'est ce j'ai proposé de faire le 29 mars, mais tu n'as pas voulu. Voilà, il n'y a pas de malaise, il y a juste une réflexion...

**André Cayot** : La suggestion que je pourrais faire, c'est que l'on se retrouve en commission ou, sous ton égide, Jacques pour voir comment on fait évoluer cette commission, éventuellement si l'on doit faire bouger quelque chose, et ensuite on relancera la direction générale de la création artistique.

**François Delaunay** : La commission a quand même une panoplie d'outils. Il y a des critères de recevabilité et des critères d'appréciation qui donnent des indications sur les priorités, ce qui ne donne pas pour autant des barèmes pour dire oui ou non.

**Jean-Pierre Vivante** : Cela dit, est-ce que la commission a été atrocement injuste ces quatre dernières années ? Moi je ne le pense pas.

**Isabelle Dhordain** : On a même été vachement sympa !

**André Cayot** : Avant de se quitter j'avais une question pour les producteurs sur la durée des résidences : est-ce que pour vous c'est un problème si on dit « il faut qu'une résidence s'inscrive dans le temps et que ce n'est pas 8 jours mais un peu plus que ça, avec une présence de l'artiste, qui peut être répartie dans le



temps (sur des interventions ponctuelles) ». Je réprécise que dans nos précédents textes une résidence, c'était entre trois mois et un an.

**Yann Dernaucourt** : Non, ça ne devrait pas nous poser de problème à partir du moment où l'on travaille avec un artiste qui va sortir un album malgré tout. Mais la plupart des artistes viennent nous voir en tant que producteur parce qu'ils veulent tourner intensivement, donc ils n'ont pas très envie de prendre du temps pour une action culturelle régulière.

**André Cayot** : Le nombre de jours et la durée ce sont deux choses différentes. Si l'on dit « c'est sur trois mois avec 20 jours de présence, à mon avis c'est souvent le cas ». Si c'est simplement deux ou trois semaines, là tu ne fais pas grand-chose.

**Jean-François Paux** : Je voulais préciser que dans le document il est cité 19 jours de moyenne pour les résidences, en fait c'est 19 jours d'emploi artistique, bien évidemment les résidences sont, en général, bien plus longues !

**François Delaunay** : En tous cas, Yann soulève un autre sujet : l'accompagnement des groupes qui n'ont pas encore de label, donc pas de producteur... Qui peut aujourd'hui mettre des moyens sur les salaires ? Personne ne parle des salaires !

Au cœur de ces dispositifs, il y a la question de la rémunération artistique. Quand je parle d'élargir à un an, c'est dans le cas où je n'ai pas à me préoccuper des salaires, car il y a un producteur, chacun reste dans son rôle, le lieu dans son rôle d'accueil et le producteur dans celui d'employeur des artistes.

**Isabelle Dhordain** : Avant de se quitter, je voudrais vous dire mon sentiment personnel : à propos de ces histoires d'appellation qui mettent un peu « le bouzin ». Qu'est-ce qu'on entend par « chanson française » aujourd'hui par rapport ce qu'était la chanson française quand cette commission a été créée au Ministère ? Depuis, la Chanson a beaucoup évolué et, permettez-moi ce plaidoyer, quand on dit *chanson française*, c'est vieillot. Or, dès que c'est un peu moderne, on dit « Pop », mais je trouve qu'il faudrait balayer toute cette histoire, parce que, pour moi, la chanson française d'aujourd'hui c'est le Hip-hop.

Le Hip-hop chante et écrit en Français, tout le reste chante et écrit en Anglais... Je n'ai rien contre, c'est juste que les français n'ont plus envie de chanter en Français ! Vas-donc leur demander pourquoi ! Ils n'ont peut-être rien à dire. J'espère que ça va revenir...

En tout cas, l'appellation pose question ; il ne faudrait pas que, pour les porteurs de projet, un projet *chanson* soit vieillot, un projet *chanson*, ce n'est pas ringard, c'est juste de la chanson, n'abandonnons pas l'étiquette. *Pop*, ce n'est pas mieux que *Chanson* ou *Jazz & musiques improvisées, Musiques actuelles...*

Alors, pour terminer, merci beaucoup à vous tous pour votre présence et pour vos précieuses contributions... et à bientôt ! **FIN**



## Les participants à cette table ronde

Isabelle Dhordain est présidente de la Commission 8, journaliste et productrice de l'émission « sur le pont des artistes » à France inter ; au sein de la commission, elle représente le Ministère de la Culture en tant que personnalité qualifiée.

Jean-Pierre Vivante est membre de la commission 8, il est président du Triton (Les Lilas); il représente le SMA au sein du collège Employeurs de la commission.

Fredéric Robbe, est membre de la commission 8, il dirige l'Astrolabe (Orléans) ; au sein de la commission, il représente le Ministère de la Culture en tant que personnalité qualifiée.

Christophe Bosq, est membre de la commission 8, il dirige la société 3C ; au sein de la commission, il représente le Ministère de la Culture en tant que personnalité qualifiée. Il est membre du Prodiss.

Jean-Rémy Guédon, est membre de la commission 8. Musicien & compositeur (ensemble Archimusic), il représente le SNAM au sein du collège Salariés de la commission.

Jérôme Savy, est membre de la commission 8. Musicien, il représente le FNSAC au sein du collège Salariés de la commission.

Yann Dernaucourt est membre de la commission 8, il est directeur adjoint de la société Astérios, il représente le Prodiss au sein du collège Employeurs de la commission.

Frédéric Vilcocq, est membre de la commission 8 et du Conseil Régional d'Aquitaine; au sein de la commission, il représente le Ministère de la Culture en tant que personnalité qualifiée.

Jean-Louis Jossic est musicien, adjoint chargé de la Culture à la Ville de Nantes

Christian Maugein, est directeur de Paul B à Massy et du festival Les Primeurs de Massy, membre du SNSP.

Marc Gore est directeur de Canal 93 à Bobigny, membre du SYNDEAC

Arnaud Monnier, est directeur de l'EMB à Sannois, membre du SMA

Aurélié Hannedouche est déléguée générale du SMA

François Delaunay, co-dirige le Chabada à Angers, il est membre du SMA

Stéphane Moquet est directeur du Cap à Aulnay-sous-Bois

André Cayot est conseiller pour les musiques actuelles au Ministère de la Culture et de la Communication, direction générale de la création artistique

Marina Watremez est chargée de mission pour les musiques actuelles au Ministère de la Culture et de la Communication, direction générale de la création artistique

Frédéric Lombard est conseiller musique auprès de la Drac Centre

Christophe Ernoul est conseiller musique auprès de la Drac PACA

Jacques Renard est directeur du CNV

Corinne Bret est chargée de communication au CNV

Mary Vercauteren est responsable du secteur « production » au CNV

Pierrette Cazorla est responsable du secteur « entreprises » au CNV

Jean-François Paux est responsable du secteur « salles de spectacles » au CNV









**centre national  
de la chanson des  
variétés et du jazz**

9 boulevard des Batignolles 75008 Paris

T - 01 56 69 11 30

F - 01 53 75 45 61

E - [info@cnv.fr](mailto:info@cnv.fr)

[www.cnv.fr](http://www.cnv.fr)

Etablissement Public Industriel et Commercial sous tutelle du ministère de la Culture

RCS : PARIS B 445 401 912